La TOUR DE GARDE

Annonciatrice du Royaume de Jéhovah



46e Année — Journal bimensuel
BERNE — 15 Novembre 1948 — № 22

Table des matières

WATCH TOWER BIBLE AND TRACT SOCIETY
Bureau principal: 117, Adams Street, Brooklyn 1, N.Y., U.S.A.
Fonctionnaires:
N. H. Knorr, *président* — Grant Suiter, *secrétaire*

Publiée par
Watch Tower Bible and Tract Society
Association sans but lucratif
28, avenue Général Eisenhower, Bruxelles 3
Editeur responsable:
Michiels Alphonse, 29, rue Louis Mascré, Anderlecht-Bruxelles
Imprimerie:
TOUR DE GARDE, Berne, Allmendstrasse 39

Abonnement: un an 60 fr.
l'exemplaire 3 fr.
Prière de verser le montant au compte de chèques postaux 969.76 de la WATCH TOWER, Bruxelles.

Bureaux en d'autres pays:
(Prière d'adresser toute correspondance à Watch Tower Society)
S'adresser à: aux Etats-Unis: 117, Adams St., Brooklyn 1, N.Y.
en Suisse: 39, Allmendstrasse, Berne 22
en France: (Association Les Témoins de Jéhovah) Villa Guibert 3, Paris 16e
au Canada: 40, Irwin Ave., Toronto 5, Ontario
en Angleterre: 34, Craven Terrace, Londres, W. 2

« *Et tous les fils seront enseignés de l'Eternel, et la paix de tes fils sera grande.* » — *Esaïe 54: 13, Darby.* —

La Bible enseigne clairement:

Jéhovah est le seul vrai Dieu. Il est d'éternité en éternité. Il fit le ciel, la terre, et donna la vie à toutes les créatures. La Parole ou Logos fut la première de ses œuvres et créa toutes choses. Lucifer, créature spirituelle, se rebella contre Jéhova et souleva la controverse relative à la souveraineté universelle du Tout-Puissant.

Dieu fit la terre pour être la demeure de l'homme qu'il créa parfait, mais celui-ci écoutant l'infidèle Lucifer ou Satan, désobéit volontairement à la loi divine et fut condamné à mort. A cause de la désobéissance d'Adam, tous les hommes naissent pécheurs et sont privés du droit de vivre.

Le Logos fut fait homme, il devint l'homme Jésus; en cette qualité il mourut afin de procurer la rançon des hommes qui lui obéissent. Dieu ressuscita Christ Jésus avec un corps divin, l'éleva au ciel au-dessus de toute autre créature et l'investit de tout pouvoir et de toute autorité en tant que Chef de la nouvelle organisation capitale divine.

L'organisation capitale de Dieu est une Théocratie appelée Sion. Elle a pour Chef Christ Jésus, le Roi légitime du Monde Nouveau. Les fidèles disciples de Christ, oints par Dieu, sont des enfants de Sion, des membres de l'organisation de Jéhovah. Ils sont ses témoins chargés et privilégiés de rendre témoignage à sa suprématie et de proclamer ses desseins à l'égard du genre humain tels qu'ils sont exposés dans la Bible.

Le monde d'à présent, soit la domination ininterrompue de Satan, a pris fin en 1914, et Jéhovah a intronisé Christ Jésus. Après avoir chassé Satan du ciel, le Seigneur se met à réhabiliter le nom du Très-Haut et à fonder la « nouvelle terre ».

La délivrance et les bénédictions réservées aux peuples ne leur seront dispensées que par le Royaume de Dieu, administré par Christ qui règne. Le prochain grand acte du Seigneur sera la destruction de l'organisation de Satan et l'instauration de la justice sur toute la terre. Sous le règne de Dieu les personnes de bonne volonté qui survivront à la bataille d'Armaguédon exécuteront l'ordre divin, c'est-à-dire rempliront la terre d'une race de justes, et les morts ressusciteront et auront l'occasion de vivre sur la terre.

Sa mission

Ce périodique est publié pour faire connaître Jéhovah, le vrai Dieu, et ses desseins révélés par la Bible. Il contient des études bibliques spécialement destinées à instruire les témoins de Jéhovah ainsi que tous les hommes de bonne volonté. Il est rédigé de manière à permettre à ses lecteurs une étude méthodique et progressive des Ecritures. Les éditeurs de ce périodique publient aussi d'autres écrits destinés à faciliter l'étude de la Bible. Ce périodique contient en outre des textes convenant à l'instruction publique touchant les Ecritures, par la radiodiffusion et d'autres moyens.

« La Tour de Garde » s'en tient strictement à ce que dit la Bible qu'elle reconnaît comme autorité pour ses exposés. Elle est tout à fait indépendante de toute religion, de toute secte, de tout parti ou d'autres organisations de ce monde. Elle prend sans réserve fait et cause pour le Royaume de Dieu, administré par Christ, son Roi bien-aimé. Elle n'est pas dogmatique, mais invite, au contraire, ses lecteurs à examiner ses exposés à la lumière des Ecritures. Enfin, « La Tour de Garde » n'engage aucune controverse et bannit de ses colonnes toutes personnalités.

— « La Tour de Garde » paraît aussi en d'autres langues. —

TOUS CEUX QUI ÉTUDIENT SÉRIEUSEMENT LA BIBLE et qui par suite de pauvreté, d'infirmité ou de situation difficile ne peuvent pas payer l'abonnement de « La Tour de Garde », recevront ce journal gratuitement s'ils le demandent à la Société, en indiquant leurs motifs. La demande doit se renouveler chaque année.

Imprimé en Suisse — Printed in Switzerland

Période de témoignage « Fixer le signe »

Toute personne désireuse de voir les hommes de bonne volonté obtenir la vie éternelle dans le juste Monde Nouveau de Dieu a à cœur de faire une marque indélébile dans leur intellect moyennant la vérité du Royaume. C'est pourquoi le mois de décembre est déclaré période de témoignage pendant laquelle on fera des efforts particuliers dans le sens du titre ci-dessus. Pour faciliter le marquage des fronts des hommes de bonne volonté conformément à la parole du prophète Ezéchiel (chap. 9), les témoins de Jéhovah offriront, au cours du dernier mois de 1948, le livre « *Que Dieu soit reconnu pour vrai!* » et la brochure *La joie pour tous les hommes,* contre une contribution de 1 fr. 50. Chaque lecteur de *La Tour de Garde* peut prendre une part active à cette œuvre de marquage qui nous vaudra d'être épargnés par les exécuteurs des décrets divins dans la bataille d'Armaguédon désormais proche. Nous nous réjouissons de la coopération de tous et vous assurons que nous ferons de notre mieux pour vous mettre en contact avec des proclamateurs expérimentés du Royaume. Le rapport que vous voudrez bien établir en vous servant de la formule fournie par la Société nous intéressera grandement à la fin du mois de décembre. *Cette communication est uniquement destinée aux proclamateurs du Royaume de Suisse. Les témoins du Seigneur des autres pays voudront se conformer aux instructions qu'ils recevront par* l'Informateur.

« La joie pour tous les hommes »

Le titre de cette nouvelle brochure nous rappelle la proclamation faite par les anges lors de la naissance de Jésus. Elle contient le discours prononcé par le président de la Watch Tower Society devant des auditoires réunis dans cinq continents et sur les îles de la mer, au cours de son voyage mondial de l'année passée. La brochure comprend 32 pages et vous pouvez nous la commander contre une contribution de 25 centimes (en Suisse) par exemplaire. *Cet avis vaut seulement pour la Suisse.* Pour ce qui est des autres pays, prière d'attendre des communications faites à ce sujet dans l'*Informateur.*

Etudes de la « Tour de Garde »

(Edition du 15 novembre 1948)

« Voulez-vous faire des progrès vers la maturité ou retomber dans le péché? »

Semaine du 26 décembre	§§	1 à 20
Semaine du 2 janvier	§§	21 à 27,
ainsi que les	§§	1 à 12

de « Les paroles injurieuses contre le saint esprit mènent à la mort »

La TOUR de GARDE

ANNONCIATRICE DU ROYAUME DE JÉHOVAH

46e Année 15 Novembre 1948 № 22

Voulez-vous faire des progrès vers la maturité ou retomber dans le péché?

« Avançons vers la perfection (version de Lausanne), sans poser de nouveau les principes fondamentaux (Crampon). » — Héb. 6: 1.

JÉHOVAH Dieu a beaucoup de choses à nous révéler concernant son Royaume, sous lequel la volonté divine sera faite sur la terre comme au ciel. Durant plus de quatre mille ans, il a fait en sorte que des prophéties touchant au Royaume fussent exprimées et rapportées sous inspiration. Ainsi beaucoup des choses qui ont été dites et écrites sur ce sujet exigent une explication. Beaucoup de prophéties se sont réalisées de nos jours, et beaucoup d'autres doivent encore se réaliser. Au cours des millénaires écoulés, la connaissance a augmenté, et se maintenir dans cette connaissance a toujours été un problème. En ce vingtième siècle, c'est tout particulièrement une question vitale que celle de marcher en conformité de la réalisation des prophéties et de la révélation de la Parole de Dieu. Tous les signes indiquent que nous avons atteint le « temps de la fin » des nations: nous sommes dans la période où nous devons, avec application, courir çà et là à travers les pages de la sainte Bible, afin que s'accroissent la connaissance et la compréhension de son contenu. La prophétie divine de Daniel 12: 4 dit que jusqu'au « temps [actuel] de la fin » beaucoup de choses seraient scellées à la connaissance de l'homme. Le temps marqué étant arrivé, c'est aujourd'hui notre privilège de parcourir de long en large la source véritable d'informations, et de participer à l'augmentation de la connaissance qui a été prédite. Agir ainsi, c'est faire preuve de sagesse car de bien pénibles conséquences s'ensuivraient certainement si nous refusions volontairement de progresser avec la connaissance qui augmente. Non seulement nous prendrions du retard et resterions en arrière, mais nous pourrions commettre de graves péchés par ignorance, et surtout par ignorance volontaire. Le fait que les hommes ont refusé l'instruction leur a fait commettre de grands péchés.

[2] Rien n'est plus important que le Royaume de Dieu. Il mérite que nous nous occupions de lui, rien n'ayant plus de valeur qu'une connaissance claire de ce Royaume. Vers l'an 61 ap. J.-C. un grand prédicateur écrivit aux Hébreux qui s'étaient intéressés aux récents événements relatifs au Royaume. Ce prédicateur, l'apôtre Paul, leur écrivit au sujet du Fils exalté de Dieu qui avait été appelé et choisi par Dieu pour être Roi. Jéhovah Dieu avait juré par un serment qu'il l'établirait à cette position royale. Non seulement il était Roi, mais aussi Souverain Sacrificateur du Dieu Très-Haut. A cet égard, il était semblable à Melchisédek, le roi de Salem, qui vivait au vingtième siècle avant J.-C. et qui était sacrificateur sur son trône. Melchisédek préfigurait, en fait, le Fils de Dieu, Jésus-Christ, et ainsi Dieu, par son serment, faisait de son Fils un souverain sacrificateur dans le genre de Melchisédek ou « selon l'ordre de Melchisédek ». Paul avait beaucoup à dire sur ce souverain sacrificateur et roi typique et il y avait beaucoup de choses difficiles à expliquer à ce sujet, afin que la signification prophétique de Melchisédek pût être comprise. Mais les Hébreux étaient si lents à apprendre que cela avait empêché l'apôtre Paul de se lancer dans l'interprétation de l'image de Melchisédek qu'il devait leur donner afin de jeter davantage de lumière sur le Royaume de Dieu.

[3] C'est avec raison que l'apôtre écrivit: « Melchisédek. Nous avons beaucoup à dire là-dessus, et des choses difficiles à expliquer, parce que vous êtes devenus lents à comprendre. Vous, en effet, qui depuis longtemps devriez être des maîtres, vous avez encore besoin qu'on vous enseigne les premiers rudiments des oracles de Dieu, vous en êtes venus à avoir besoin de lait et non d'une nourriture solide. Or, quiconque en est au lait n'a pas l'expérience de la parole de justice; car il est un enfant. Mais la nourriture solide est pour les hommes faits, pour ceux dont le jugement est exercé par l'usage à discerner ce qui est bien et ce qui est mal. » (Héb. 5: 10–14) Si ces Hébreux avaient ouvert leurs oreilles et montré un plus vif intérêt pour apprendre et comprendre ces choses lorsque l'occasion leur en était offerte, ils auraient pu prêcher et enseigner. Il n'eût pas été nécessaire que l'apôtre Paul les instruisît et se servît pour cela des méthodes employées pour instruire les petits enfants. Au lieu d'aliments liquides, Paul aurait pu leur donner, la puisant dans les Ecritures hébraïques, la nourriture solide convenant à des chrétiens faits. Au lieu d'être semblables à des bébés ou à des enfants incapables de parler et de transmettre la connaissance, ils auraient été à même d'en-

1 Comment pouvons-nous accroître notre connaissance, et pourquoi devrions-nous le faire?
2 Au sujet de quel roi et sacrificateur Paul avait-il beaucoup à dire, et pourquoi?
3 En quoi les Hébreux à qui Paul écrivit ressemblaient-ils à des bébés, et pourquoi?

seigner et d'expliquer la juste Parole de Dieu à leur prochain avide de s'instruire. Leur inexpérience dans le maniement de la Parole de Dieu, tel était leur point faible. Ils ne s'efforçaient, ni d'approfondir cette Parole, ni de méditer selon les meilleures règles de l'étude. Ils n'avaient pas réveillé leurs esprits, ni exercé leurs facultés mentales afin de discerner la différence marquée entre la vérité et l'erreur, entre le bien et le mal.

[4] Il n'est pas de la volonté divine que nous demeurions enfants dans la connaissance. Dans ce monde mauvais, demeurer enfants nous met en état d'infériorité. Cette condition nous laisse incapables de nous protéger contre les ruses des serviteurs du Méchant. Elle nous laisse tout à fait inutiles dans l'expansion de la connaissance de la Parole de Dieu. Croître dans la connaissance est donc pour nous d'une nécessité urgente. La Parole de Dieu n'a pas été écrite pour des enfants, bien que des personnes qui sont enfants dans la connaissance puissent recevoir, dispensé par de patients instructeurs, l'enseignement de cette Parole. Les fondements de la connaissance de la vérité se trouvent dans la Parole écrite de Dieu. Les fondements de notre connaissance une fois posés, une fois vérifiés, nous ne recommencerons pas sans cesse à les poser, sinon nous en serions toujours au point mort pour ce qui est d'édifier sur ces fondements la grande structure de la pleine connaissance et de la compréhension du dessein salutaire de Dieu. Si nous persistons à ne participer qu'au lait des vérités fondamentales, notre croissance mentale en sera entravée et nous resterons enfants dans la connaissance, des enfants qui pourront être emportés de-ci de-là par les serviteurs du diable. Si nous restons enfants nous ne pouvons bénéficier de la partie la plus grande de la Parole de Dieu qui fut écrite pour nous instruire parfaitement dans ce qui est droit, et nous protéger de ce qui égare et cause préjudice.

[5] Il est du dessein de Dieu que sous le Royaume de son Roi préfiguré par Melchisédek, tous ceux qui seront alors bébés et enfants, parviendront à la pleine maturité du corps et de l'esprit, en sorte que le paradis terrestre pourra être à jamais rempli d'hommes et de femmes adultes, parfaits dans la connaissance, dans la ressemblance et à l'image de Dieu. Et il est de même de la volonté divine que tous les chrétiens actuellement sur la terre, progressent dans la connaissance, pour parvenir à cette perfection qui convient à des hommes aptes à servir Dieu convenablement. En accord avec ce qui précède, l'apôtre en vient à dire: « C'est pourquoi, laissant les premiers principes de la doctrine de Christ, tendons à la perfection, ne posant pas de nouveau le fondement du renoncement aux œuvres mortes, et de la foi en Dieu, de la doctrine des baptêmes, de l'imposition des mains, de la résurrection des morts, et du jugement éternel, et c'est ce que nous ferons, si Dieu le permet. » (Héb. 6: 1–3, *Ostervald*) A moins que nous ne fassions ce que l'apôtre nous dit ici, nous ne pourrons pas apprécier la situation perplexe dans laquelle le monde se trouve actuellement, ni résoudre les problèmes déconcertants qui se présentent à nous de tous les côtés; nous ne serons pas capables de prendre des décisions appropriées qui obtiendront l'approbation divine; nous ne pourrons pas nous empêcher d'être entraînés dans l'esclavage de ce vieux monde.

4, 5 Pourquoi n'est-il pas de la volonté divine que nous demeurions enfants dans la connaissance?

L'abandon de la foi

[6] Si nous ne progressons pas au delà des premiers principes de Christ en restant en arrière comme des enfants liés aux vérités fondamentales telles que la repentance, la foi, le baptême, l'engendrement de l'esprit, la résurrection, le jugement, etc..., il y a danger. Danger de quoi? — De retomber dans le péché!

[7] Celui qui est un enfant dans la connaissance est faible et très susceptible de retomber. Quoique enfant dans la connaissance de Christ, il a quelque responsabilité, car il a, pour le moins, reçu quelque lumière. Il distingue une partie de la lumière de la Parole de Dieu, et il est sur le chemin qui lui permettra de voir, grâce à cette Parole, des choses plus glorieuses. Pour cela, il ne doit pas demeurer à la même place mais avancer dans la lumière qui va croissant jusqu'au milieu du jour. S'il se refuse à faire des progrès, cela dénote une certaine obstination. C'est qu'il ne désire pas endosser les responsabilités qui découlent d'un accroissement de la lumière et d'une plus grande connaissance de la volonté et du dessein de Dieu. Il est semblable à une personne sortie de l'enfance qui désirerait garder l'agréable irresponsabilité insouciante caractérisant cet âge, refusant d'affronter les lourds devoirs et responsabilités de l'adulte. Ne suivons pas cette voie, mais agissons comme Paul qui a dit: « Car nous connaissons en partie, et nous prophétisons en partie, mais quand ce qui est parfait sera venu, ce qui est partiel disparaîtra. Lorsque j'étais enfant, je parlais comme un enfant, je pensais comme un enfant, je raisonnais comme un enfant; lorsque je suis devenu homme, j'ai fait disparaître ce qui était de l'enfant. » — I Cor. 13: 9–11.

[8] Si nous tenons à ne goûter à la connaissance que d'une manière puérile, à ne prendre part qu'aux choses élémentaires de la Parole de Dieu, et si nous contrecarrons la marche vers la perfection de la connaissance, il peut en résulter, avec le temps, quelque chose de pire que si nous restions simplement stationnaires. Une telle obstination peut se terminer par la chute. Qu'une personne s'offense ou non de ce qu'on lui dise cela, c'est un fait qu'elle restera de plus en plus en deça de la lumière croissante. Elle peut même se trouver dans une condition telle qu'elle ne pourra plus regagner ce qu'elle a perdu, ce qui signifie pour elle la destruction. L'apôtre nous met en garde contre cela. Pourquoi, dit-il, si Dieu nous permet de progresser dans la connaissance en nous dévoilant la signification des Ecritures, pourquoi n'agirions-nous pas en conséquence? Et Paul de répondre: « Car il est impossible que ceux qui ont été une fois éclairés, qui ont goûté le don céleste, qui ont eu part au [saint esprit], qui ont goûté la bonne parole de Dieu et les puissances du siècle à venir, — et qui sont tombés, — soient encore renouvelés

6 Quel danger y a-t-il si nous ne progressons pas au delà des premiers principes?
7 Pourquoi une personne qui a reçu de la lumière refuse-t-elle d'avancer dans la lumière?
8 Que peut-il nous arriver si nous restons toujours au même point dans la connaissance?

et amenés à la repentance, puisqu'ils crucifient pour leur part le Fils de Dieu et l'exposent à l'ignominie. » (Héb. 6: 4-6) Cette chute est sans espoir. Pourquoi? — Parce qu'elle résulte d'un choix volontaire, d'une attitude consciente et responsable devant Dieu.

9 En tout premier lieu, cette personne est venue à la lumière qui brille de Jéhovah Dieu par Jésus-Christ. Par conséquent, elle a émergé des ténèbres religieuses de ce présent monde. Ce faisant, elle s'est repentie de sa conduite mondaine et pécheresse, et s'en est détournée. A la lumière, elle voit ce qu'elle fait. Elle s'est mise dans l'obligation de faire ce qui est juste d'après les commandements de Dieu. Elle a commencé à goûter du don céleste. De quel don? — Ce n'est pas seulement Jésus-Christ, le Fils bien-aimé que Dieu a donné afin que tous ceux qui croiront en lui possèdent la vie éternelle. Il s'agit plutôt de ce que l'apôtre avait à l'esprit lorsqu'il dit: « Grâces soient rendues à Dieu pour son don ineffable! » (II Cor. 9: 15) Ce don c'est l'ensemble de toutes les bontés que Dieu nous a accordées par Christ et la personne repentante qui s'est détournée du monde y a goûté. Elle s'est baptisée d'eau, confessant ainsi ouvertement qu'elle a fait une pleine consécration de sa personne à Dieu par Christ qui mourut pour elle.

10 Au temps de Paul, lorsqu'une personne était baptisée d'eau en présence d'un quelconque des douze apôtres, ce dernier lui imposait les mains. Elle participait alors au saint esprit, car, par l'imposition des mains de l'apôtre, les dons du saint esprit étaient conférés aux croyants baptisés. (Actes 19: 1-7; 8: 14-19) Cela signifiait que Dieu avait accepté sa consécration et l'avait engendrée de son esprit donateur de vie, l'avait adoptée comme enfant spirituel afin de devenir cohéritier de Christ dans son Royaume du Monde Nouveau. Dieu accorde encore son esprit à ceux qu'il accepte.

11 Jusqu'au moment où elle a part au saint esprit, la personne qui se consacre est nourrie de la Parole de Dieu, d'abord avec le lait des simples vérités ou premiers principes. Elle est alors prête à assimiler la nourriture solide, les vérités plus profondes. Grâce à l'esprit, elle parvient à une compréhension pénétrante de la Parole de Dieu. L'esprit ou force active de Dieu a des pouvoirs clarificateurs, et grâce à lui, les choses plus profondes de Dieu peuvent être sondées et sont ouvertes à notre compréhension. (I Cor. 2: 10) De cette manière, la personne consacrée et engendrée de l'esprit apprécie encore plus richement la bonté de la Parole de Dieu, et combien elle est supérieure à tous les enseignements et propagandes politiques de ce vieux monde. Elle goûte aux puissances qui ne sont pas de ce monde et dont la source n'est pas de ce monde. Ces puissances proviennent de Dieu par son Roi Christ Jésus. Le Roi a dit que son Royaume n'appartenait pas à ce monde, mais faisait partie du Monde Nouveau que Dieu a promis d'établir. Dieu et son Christ sont tous deux associés au Monde Nouveau, Monde qui viendra après que le présent monde méchant aura été détruit. En conséquence, les puissances qui parviennent à la personne consacrée et éclairée de la part de Dieu et de son Christ, sont des puissances du monde à venir. Le Royaume étant du monde à venir, lorsqu'une personne est devenue un ambassadeur de ce Royaume, le prêchant et l'enseignant au moyen de l'onction par l'esprit de Dieu, c'est alors que s'est manifestée une puissance du monde à venir. C'est une procuration remise au consacré comme prédicateur, éducateur et serviteur de Dieu et du Roi du Monde Nouveau. Il se réjouit ainsi dans l'organisation du peuple de Dieu, peuple qui est organisé, non selon les méthodes de ce monde, mais théocratiquement. Dans toutes ces choses, la personne goûte à ce que sera le Monde Nouveau. Mais attention! Elle peut passer à côté de toutes ces grandes choses.

12 Que dire d'une personne qui, après avoir joui d'autant de privilèges, en vienne à tout abandonner? La faute n'en incombe pas à Dieu pour un quelconque manquement de sa part à lui donner ce qui était nécessaire pour avancer toujours plus vers la perfection. Ce n'est pas non plus parce qu'elle ne connaîtrait pas les vérités fondamentales relatives à la foi en Dieu et en son Fils. Elle sait que Jésus-Christ est mort afin de se montrer digne de recevoir le trône dans le Royaume de Dieu et de racheter l'humanité du péché et de la mort hérités du premier homme Adam. Elle apprécia une fois toutes ces choses et, par son changement dans sa manière d'agir, elle confessa que c'étaient des choses véritables et justes. Et maintenant, en abandonnant ses privilèges merveilleux, elle passe volontairement du côté de ceux qui clouèrent Jésus au bois du Calvaire. Elle tombe ou se range du côté de ceux qui rejetèrent Jésus comme Roi, se moquèrent de ses droits et prétentions, l'accablèrent d'opprobre et l'exposèrent au mépris public. Elle donne son assentiment aux vils traitements qu'ils lui firent subir. Pour sa part, elle crucifie Jésus et l'expose à l'ignominie. Le monde remarquant cette apostasie, voit qu'elle est en train de rejeter Christ le Roi qu'elle s'était une fois efforcée de suivre, ce qui fait rejaillir la honte sur Christ aux yeux du monde.

13 En devenant chrétienne, cette personne s'est repentie d'avoir été dans les ténèbres de ce monde et elle a vu qu'elle était un pécheur pour qui le Fils de Dieu mourut. Elle n'était pas responsable de son état de pécheur qu'elle avait hérité d'Adam. Elle a pu se repentir de ce péché là et être pardonnée par le sacrifice de Christ. Mais maintenant son péché qui est de retourner consciemment vers le monde, de se joindre à lui dans son rejet du Fils de Dieu, ne peut être imputé à Adam. Ce péché résulte de ses propres choix et préférence. Comment pourrait-elle alors se repentir? Elle n'a pas agi aveuglément, dans le noir, mais après avoir été éclairée. Pour cette raison, il est impossible de l'amener à nouveau à la repentance, et son péché est impardonnable parce qu'il ne peut pas être couvert par le sacrifice expiatoire de Jésus-Christ. De sa propre décision, elle cloue maintenant Jésus-Christ au bois, non comme un sacrifice de rançon, mais comme criminel, celui que le monde a flétri.

9 Comment la personne éclairée a-t-elle goûté au don céleste?
10 Comment quelqu'un participe-t-il au saint esprit?
11 Comment une personne goûte-t-elle alors à la bonne Parole de Dieu et aux puissances du Monde Nouveau?
12 Pourquoi son abandon est-il une chose volontaire?
13 Pourquoi cette personne ne peut-elle pas être renouvelée à la repentance?

L'arrêt fatal

[14] A quoi peut-on attribuer la chute de cet apostat dans le péché? C'est à son refus de continuer à faire des progrès dans la lumière et de produire des fruits de lumière. Il laissa l'égoïsme s'implanter petit à petit en lui et, ne désirant pas affronter les responsabilités découlant d'une plus grande lumière, il s'arrêta. Mais il s'est aperçu que la lumière avance, elle, et qu'elle ne s'arrête pas comme lui, et que les fidèles ne s'arrêtent pas, eux non plus. Les fidèles marchant dans la lumière, c'est ainsi qu'il resta en arrière. Rattraper le temps perdu est devenu toujours plus difficile pour lui. La marche en avant de l'organisation de lumière, marche effectuée sans lui, tendit à le blesser dans ses sentiments et à l'aigrir. Ne voulant pas que sa conscience lui reprochât d'être responsable envers Dieu pour les miséricordes et faveurs d'autrefois, il trouva qu'il serait plus à l'aise en s'associant avec le monde qui, lui, ne se sent aucune responsablilité envers Dieu. Jéhovah, Christ Jésus et l'organisation de lumière ont fait beaucoup pour ce relaps, mais maintenant il ne produit aucun bon fruit en réponse à tant de bonté. Il donne du fruit comme le reste du monde. Cependant, il est plus répréhensible que le monde, car de meilleures choses étaient exigibles et attendues de sa part. Il est maudit. Sa fin, ce sera la destruction. Il est comme le pécheur à qui a été donnée pendant cent ans la pleine opportunité de se réformer. Sous la nouvelle alliance de Dieu, « le pécheur âgé de cent ans sera maudit ». Il ne meurt pas comme un bébé sans connaissance et sans expérience. — Esaïe 65: 20.

[15] Les fermiers qui, cultivant une terre, n'en retirent que des épines et des ronces, la brûlent au feu. La personne éclairée qui retourne en arrière a devant elle la même destruction qui l'attend. L'apôtre dit: « Lorsqu'une terre est abreuvée par la pluie qui tombe souvent sur elle, et qu'elle produit une herbe utile à ceux pour qui elle est cultivée, elle participe à la bénédiction de Dieu; mais, si elle produit des épines et des chardons, elle est réprouvée et près d'être maudite, et on finit par y mettre le feu. » Si quelques lecteurs de la *Tour de Garde* sont demeurés insouciants et indifférents, nous ne publions pas les choses ci-dessus pour les décourager, mais nous désirons par là exprimer notre espoir en des choses meilleures de leur part. Nous disons comme l'apôtre: « Quoique nous parlions ainsi, bien-aimés, nous attendons, pour ce qui vous concerne, des choses meilleures et favorables au salut. » (Héb. 6: 7–9) Pour eux, ce qu'ils ont à faire, c'est se ressaisir, c'est renouveler leurs efforts pour avancer dans la lumière et dans le service, pour ne pas perdre la bonne récompense pour tout ce qu'ils firent dans le passé, ce qui arriverait s'ils tombaient maintenant.

Le péché volontaire

[16] Souvenons-nous constamment que nous vivons à l'époque où les merveilleuses dispositions que Dieu a prises pour abolir complètement le péché et la mort de la terre, sont en train de se réaliser définitivement. Nous vivons au temps de la nouvelle alliance. L'ancienne alliance de la loi, avec Moïse comme médiateur, prit fin avec la mort de Jésus-Christ, le souverain sacrificateur, qui se présenta lui-même en sacrifice pour nos péchés et qui fut préfiguré par Melchisédek. L'ancienne alliance de la loi mosaïque sépara du monde la nation d'Israël pour être le peuple de Jéhovah; mais aujourd'hui, par la nouvelle alliance traitée par l'intermédiaire du nouveau médiateur, Jésus-Christ, un peuple est tiré de toutes les nations pour être un peuple pour le nom de Jéhovah. (Actes 15: 14) La nouvelle alliance fut validée grâce au sang du sacrifice qui ôta réellement les péchés des hommes, à savoir le sacrifice de la vie humaine parfaite de Jésus-Christ, le Médiateur et Souverain Sacrificateur. La preuve que de tels péchés sont effectivement ôtés, est donnée par Dieu puisqu'il ne s'en souvient plus car il n'est pas nécessaire de répéter ledit sacrifice. C'est pourquoi Dieu a pu dire dans les termes de la nouvelle alliance: « Voici l'alliance que je ferai avec eux, après ces jours-là, dit le Seigneur: Je mettrai mes lois dans leurs cœurs, et je les écrirai dans leur esprit,... et je ne me souviendrai plus de leurs péchés ni de leurs iniquités. » — Héb. 10: 16–18.

[17] L'institution de cette nouvelle alliance en vue de créer un peuple pour le nom de Jéhovah, vient avant l'établissement par Dieu du Monde Nouveau de la justice. Lorsque le Royaume de Dieu apportera ce Monde Nouveau, ce dernier ne retombera jamais dans l'injustice, car le Royaume ne permettra pas qu'il en soit ainsi et les gens de bonne volonté sur la terre qui apprécient cela, n'abandonneront pas la justice de ce Monde. Il en est de même lorsque Dieu ôte les péchés du peuple qui porte son nom. Grâce au sacrifice de la nouvelle alliance, il enlève et oublie ses péchés, avec l'idée que ceux qui ont été pardonnés s'attacheront à la droiture et ne retomberont pas dans le péché. Cela est juste, car si nous ne voulions pas continuer à exercer le bien, mais retourner à la pratique du péché au bout d'un certain temps, pourquoi abandonnerions-nous alors la course pécheresse de ce monde? Mais puisque nous avons abandonné le péché pour toujours, puisque nous avons expérimenté le pardon divin par le sacrifice de notre Souverain Sacrificateur, nous ne trouverons pas plaisir à pratiquer le péché à nouveau.

[18] Mais le péché est subtil. Nous sommes entourés par un monde placé sous l'influence du grand promoteur du péché, Satan le diable. Tenant compte de ce fait, nous devrons toujours veiller à ne pas retourner au péché en le pratiquant régulièrement dans notre vie. Pour cela, nous ne pouvons nous permettre de rester stationnaires et de prendre du retard, mais nous devons faire des progrès dans la justice. Progresser, ne pas s'arrêter, voilà le meilleur moyen de prévenir la chute.

[19] Nous ne devons pas mettre d'obstacle devant nos frères et sœurs chrétiens à leur avance dans la justice, mais, tous ensemble, en unité, nous devons marcher vers le but: la perfection. Nous sommes au jour du Seigneur Dieu, et Jésus-Christ, le Roi et

---

14, 15 Pourquoi ce relaps est-il maudit, et quelle est sa fin? b) Quel espoir voulons-nous exprimer pour le bien des insouciants et des indifférents?
16 Sous la nouvelle alliance, Dieu oublie les péchés de qui, et pourquoi?
17 Pourquoi ceux qui ont été pardonnés ne devraient-ils pas chercher à pratiquer à nouveau le péché?
18 Pourquoi devons-nous être sur nos gardes contre le péché, et comment pouvons-nous le mieux y arriver?
19 Pourquoi ne devons-nous pas abandonner l'œuvre de notre rassemblement?

Souverain Sacrificateur selon l'ordre de Melchisédek, rassemble le reste de son fidèle « petit troupeau » en unité dans la bergerie. Depuis 1935, tout particulièrement, il rassemble aussi avec ce reste une grande multitude d'« autres brebis » afin qu'elles jouissent de la vie éternelle terrestre sous le Royaume. Nous ne devrions rien faire pour empêcher ou résister à cette œuvre de rassemblement que le Roi effectue au moyen de ses anges. (Mat. 24: 31; Marc 13: 27; Luc 17: 37) Au temps de Jésus, Jérusalem ne voulut pas que le Roi rassemblât ses enfants, et à cause de cela elle fut détruite et son peuple fut dispersé aux extrémités de la terre. (Mat. 23: 37, 38) Un sort identique, ou pire encore, est réservé à la chrétienté. Par conséquent, nous agissons sagement, si nous aidons à l'œuvre de rassemblement opérée par Christ, et si nous appuyons l'œuvre d'unification. Pour cela, nous devons considérer avec bienveillance les « brebis » que Jésus rassemble. Nous devons aller au devant d'elles, les encourager à aimer Dieu en faisant ses bonnes œuvres. Nous devons les aider à confesser ouvertement, sans hésitation, leur foi et leur espérance en sortant avec eux pour rendre témoignage du Royaume de Dieu.

20 A part cette attitude sage et fidèle, il n'y a pas d'autre choix que celui de retomber dans le péché et cela volontairement. Le résultat d'un tel abandon, ce serait la vengeance divine exercée sur nous pour avoir déserté les justes dispositions de Dieu. Sa vengeance est proche, car le jour du Seigneur Dieu est là, et la bataille finale d'Armaguédon est maintenant inévitable. L'apôtre nous exhorte ainsi: « Retenons fermement la profession de notre espérance, car celui qui a fait la promesse est fidèle. Veillons les uns sur les autres, pour nous exciter à la charité et aux bonnes œuvres. N'abandonnons pas notre assemblée, comme c'est la coutume de quelques-uns; mais exhortons-nous réciproquement, et cela d'autant plus que vous voyez s'approcher le jour. Car si nous péchons volontairement après avoir reçu la connaissance de la vérité, il ne reste plus de sacrifice pour les péchés, mais une attente terrible du jugement et l'ardeur d'un feu qui dévorera les rebelles. Celui qui a violé la loi de Moïse meurt sans miséricorde, sur la déposition de deux ou de trois témoins; de quel pire châtiment pensez-vous que sera jugé digne celui qui aura foulé aux pieds le Fils de Dieu, qui aura tenu pour profane le sang de l'alliance, par lequel il a été sanctifié, et qui aura outragé l'esprit de grâce? Car nous connaissons celui qui a dit: A moi la vengeance, à moi la rétribution! et encore: Le Seigneur jugera son peuple. C'est une chose terrible que de tomber entre les mains du Dieu vivant. » — Héb. 10: 23-31.

21 Nous savons ce qu'est le péché. La loi de Moïse apporta aux créatures humaines, et spécialement aux Juifs, la connaissance du péché, et ces derniers, comme tout le reste de l'humanité d'ailleurs, se rendirent clairement coupables devant Dieu. C'est par ses commandements montrant ce qui est mal, que Dieu a exposé à quel point le péché lui était déplaisant et haïssable. Il est écrit: « Ainsi, par le moyen du commandement, le péché est apparu dans toute sa gravité. » Pourquoi dans toute sa gravité? Parce que le péché n'est pas seulement mauvais en soi, mais il est une violation de la loi de Dieu, une chose qui lui déplaît. (Rom. 7: 13; 3: 19, 20) La condamnation divine du péché est manifestée en ce que le cher Fils de Dieu est mort comme sacrifice humain afin d'ôter le péché du monde, et rendre possible aux hommes et aux femmes la vie dans la justice, dans le Monde Nouveau. Le sang dudit sacrifice sanctifie ou purifie les croyants du péché. Ce sacrifice fut offert en faveur de ceux qui ont hérité la condition pécheresse d'Adam et qui ne savaient pas ce qu'était le péché, étaient nés dans le péché, impuissants devant lui et se trouvaient sous la condamnation à mort à cause de lui. Ce sacrifice n'a pas été offert pour les pécheurs éclairés et volontaires, mais pour ceux qui désiraient abandonner le péché et être soulagés du fardeau de la condamnation divine du péché et être délivrés de ses conséquences: la mort.

22 C'est pourquoi Jéhovah Dieu fit en sorte que le sang du sacrifice de Jésus rendit valide et efficace une nouvelle alliance. L'ancienne alliance de la loi mosaïque avait condamné les hommes et leur avait montré qu'ils étaient pécheurs. De plus, les sacrifices d'animaux offerts en conformité des clauses de cette alliance, ne pouvaient pas ôter les péchés des hommes qui, par nature, sont supérieurs à ces victimes animales. Mais maintenant, le sang de la nouvelle alliance a un pouvoir suffisant pour purifier les croyants chrétiens et enlever leurs péchés, pour les sanctifier, et ainsi Dieu promet de ne plus désormais se souvenir des péchés de ceux qui sont pardonnés. Afin de pourvoir à ce sang qui sanctifie, Dieu n'a pas épargné son Fils bien-aimé, Jésus-Christ, mais il l'a donné afin qu'il agît, avec son sacrifice humain, comme Souverain Sacrificateur et Médiateur de la nouvelle alliance. Par là, Dieu manifesta en effet « l'esprit de grâce », c'est-à-dire que ce qui inspira ou motiva cette disposition complète, ce fut la grâce de Dieu ou sa bonté imméritée. Cette disposition complète respirait et exprimait la bonté de Dieu. Nous trouvons dans la Parole écrite de Dieu la vérité relative à tout cela, et c'est d'elle seule que nous tirons la connaissance de toutes ces choses et sommes éclairés.

23 Le grand dessein de la grâce divine, c'est de nous retirer du péché et de ses incapacités, c'est de nous mettre dans son juste service pour la justification de son nom. En conséquence, si quelqu'un est parvenu, grâce à la Parole de Dieu, à la connaissance de la vérité ci-dessus, et si ses actes montrent qu'il apprécie l'esprit de grâce qui inspira cette vérité, si, au bout de quelque temps, il retourne au monde et à la pratique du péché, il pèche volontairement. C'est maintenant de son libre choix qu'il s'adonne au péché, et non parce qu'il est né dans le péché par sa descendance d'Adam. Par le sang de la nouvelle alliance, il a été affranchi des incapacités venues sur lui à cause du péché d'Adam. Adam n'est donc pas responsable de la nouvelle attitude volontaire que la personne adopte en se livrant à nouveau au péché.

24 Le sacrifice du Souverain Sacrificateur de Dieu fut offert pour le péché et la condamnation qui nous

20 Qu'est-ce qui attend celui qui tombe dans le péché volontaire?
21 De quoi les fidèles croyants sont-ils sanctifiés, et par quoi?
22 Comment « l'esprit de grâce » fut-il manifesté et par qui?
23 Qui est responsable si quelqu'un pèche et se détourne d'une telle grâce?

avaient saisis à cause du péché originel d'Adam. Il ne fut pas offert pour une quelconque attitude volontaire dans le péché, et sa valeur ne pourrait pas couvrir une telle méchanceté délibérée. Comment en serait-il autrement? Eh bien! le pécheur éclairé et volontaire ne veut plus bénéficier d'un tel sacrifice. Il foule aux pieds le Fils de Dieu sacrifié; il traite ce sacrifice comme le sel qui a perdu son goût et qu'on jette comme étant sans valeur, ou comme le porc qui piétine des perles précieuses. Le pécheur n'apprécie plus la sanctification ou la purification du péché qui s'était opérée en sa faveur par le sang du Fils de Dieu. Et maintenant, il considère ce sang comme une chose commune, ordinaire, profane, n'ayant pas plus de valeur que le sang d'un homme pécheur et imparfait. Aussi, il ne se sent plus lié par la nouvelle alliance d'après laquelle il devrait servir comme témoin de Jéhovah, comme membre du peuple qui porte le nom de Dieu, peuple qui est tiré et séparé des nations du monde. Le pécheur délibéré n'apprécie plus guère la grâce ou faveur imméritée de Dieu, mais il la rejette; ainsi il raille et insulte irrespectueusement l'esprit de grâce que Jéhovah lui avait témoigné personnellement. Pour ce pécheur méprisable, il n'y a plus de sacrifice, il n'y a plus en sa faveur aucun Rédempteur. Le pire, c'est que de son côté il ne désire plus la rédemption ou ne prie plus pour être racheté. Il désire demeurer dans le péché. S'il a, d'une manière insultante, rejeté la disposition divine la plus gracieuse, alors aucune autre disposition — qui d'ailleurs ne pourrait jamais être meilleure que celle de Dieu — ne pourrait l'intéresser.

« De quel pire châtiment »

25 Qu'arrivera-t-il alors à celui qui a choisi volontairement le péché? A quoi seulement peut-il s'attendre avec crainte, d'après sa connaissance antérieure de la Parole de Dieu? — Non pas aux tourments éternels dans un étang de feu surveillé par les démons, mais à une destruction terrible, l'anéantissement par le feu, et cela, par Dieu qui est aussi un feu dévorant pour tous les méchants. (Héb. 12: 29) Le pécheur volontaire n'a plus aucun médiateur qui puisse se tenir entre Dieu et lui, qui puisse le défendre et lui procurer la clémence divine. Il a foulé aux pieds le Médiateur, et a fait peu de cas du sang grâce auquel le Médiateur a validé l'alliance. Les avantages dont il a bénéficié une fois sous la nouvelle alliance furent plus grands et autrement réels que sous l'alliance de la loi typique de Moïse, et c'est pourquoi il est ici beaucoup plus redevable. Son insulte au Dieu des grâces est plus grande; la profondeur de son péché est plus grande aussi. Il ne mérite aucune miséricorde. Sa punition sera plus grande que celle d'un violateur de l'alliance de la loi mosaïque. Comment sa punition peut-elle être alors plus sévère ou plus lourde? — De cette manière: Il n'ira pas devant un quelconque tribunal humain, comme c'était le cas sous la loi de Moïse où deux ou trois témoins déposaient contre lui. Ayant rejeté le « seul médiateur entre Dieu et les hommes », il tombe entre les mains du Dieu vivant pour être jugé et exécuté par la destruction éternelle. Il n'y a pas moyen d'échapper à cette fin terrible.

26 Tout en frémissant à la pensée de cette terrible fin du pécheur volontaire, rappelons-nous comment cela a commencé. Ce fut d'abord pour un quelconque motif égoïste, un simple arrêt dans sa course, ce fut un refus de continuer à faire des progrès vers la maturité et la perfection. Il perdit le désir de participer à davantage de connaissance des desseins miséricordieux de Dieu. Il ne se soucia plus de partager de plus grandes responsabilités en raison de la connaissance accrue, il ne voulut plus continuer à endosser celles qu'il avait auparavant en rapport avec ce qu'il connaissait et ce dont il jouissait. Il s'arrêta d'exercer la foi en Dieu, de l'aimer, d'aimer la vérité et la droiture que Dieu défend. Il retourna en arrière. Au début, son recul a pu être insignifiant, à ce point qu'il paraissait être un simple arrêt, puis il s'accéléra, prit de la vitesse avec le temps. Finalement il devint impossible de l'arrêter, et le pécheur tomba dans la condition désespérée de la fosse de la destruction. Conscients de ces choses, nous devrions nous décider fermement à ne pas faire cet arrêt avec lequel commence le recul, tout particulièrement aujourd'hui que le jour du Seigneur Dieu est là, et que le Messager de l'alliance, Christ Jésus, est au temple pour exécuter le jugement.

27 Comme si nous parlions pour nous-mêmes, comme si nous répétions avec force cette détermination bien arrêtée, nous dirons les paroles de sauvegarde de l'apôtre. Il cite tout d'abord les paroles de Jéhovah Dieu en Habakuk 2: 4: (*LXX*) « Et mon juste vivra par la foi; mais, s'il se retire, mon âme ne prend pas plaisir en lui. » Puis il nous dit: « Nous ne sommes pas de ceux qui se retirent pour se perdre, mais de ceux qui ont foi pour sauver leur âme. » (Héb. 10: 38, 39) Ayant ainsi établi la nécessité de la foi, et ayant exprimé notre détermination à manifester cette foi, l'apôtre consacre alors le onzième chapitre de son épître à un vivant compte rendu des actes de foi réalisés par les hommes des temps anciens, depuis Abel jusqu'à Jean-Baptiste, qui reçurent tous de Dieu le témoignage qu'ils lui étaient agréables, à cause de leur foi. L'apôtre nous exhorte immédiatement après cela dans le premier verset du chapitre douze, en disant: « Nous donc aussi, puisque nous sommes environnés d'une si grande nuée de témoins, rejetons tout fardeau, et le péché qui nous enveloppe si facilement, et courons avec persévérance dans la carrière qui nous est ouverte. » (Héb. 12: 1) Ainsi donc, qu'il n'y ait pour nous aucun arrêt. De cette façon, aucun danger de retour au péché ne s'ensuivra. Mais, laissant de côté le facile enveloppement du péché par manque de foi, laissant de côté tous les autres fardeaux dus à notre propre progrès, avançons vers la maturité! Marchons vers la perfection, déployant une endurance patiente pendant la longue course, nous efforçant d'aller le plus vite possible vers le prix qui récompensera une foi inébranlable: le salut éternel de nos âmes dans le Monde Nouveau.

T.G. angl. du 15 juin 1948.

24 Pourquoi ne reste-t-il plus de sacrifice pour lui? et qu'insulte-t-il?
25 A quoi peut-il s'attendre avec terreur? et pourquoi?

26, 27 a) Comment le recul a-t-il débuté, et quel en est la fin?
b) Quelle est alors notre détermination, et avec quelle fin en vue?

Les paroles injurieuses contre le saint esprit mènent à la mort

LA RÉPUGNANCE à acquérir davantage de connaissance et à avancer dans cette connaissance parce que celle-ci nous montre la juste manière d'agir, s'est manifestée de tout temps chez des pécheurs. Leur mauvaise volonté, leur entêtement à refuser une connaissance et une compréhension plus claires les a invariablement conduits vers un plus grand péché. Au temps de « l'homme Christ Jésus », les pharisiens religieux, les saducéens, les scribes et les légistes étaient considérés comme la classe instruite, comme des hommes sages, des hommes ayant la clé de la connaissance. Ils regardaient de haut les pêcheurs galiléens, Pierre et Jean, comme « des hommes du peuple sans instruction ». Jésus n'ayant pas fréquenté leurs écoles rabbiniques à Jérusalem, ils ne le considéraient pas comme une autorité en matière d'enseignement. Ils contredisaient ses enseignements et exposaient ses œuvres sous un faux jour. Pourquoi cela? Parce qu'ils ne désiraient pas en savoir davantage, ils ne voulaient pas progresser vers la maturité dans la connaissance de la vérité. Pourquoi? Parce qu'ils n'aimaient pas la vérité et ne désiraient pas être amenés à accepter certaines conclusions indéniables, à savoir, qu'ils étaient des instructeurs erronés de traditions d'homme, et que Jésus était le Messie, l'Instructeur oint envoyé par Dieu. La manière dont leur résistance à la connaissance les a conduits au péché et à quel point leur péché fut grave, Jésus le leur a montré pleinement.

[2] En une certaine occasion, Jésus leur a dit: « C'est pourquoi, je vous le dis, tout péché, tout blasphème sera pardonné aux hommes; mais le blasphème contre l'esprit ne sera point pardonné. Et si quelqu'un parle contre le Fils de l'homme, il lui sera pardonné; mais, si quelqu'un parle contre le saint esprit, il ne lui sera pardonné ni dans ce monde, ni dans le monde à venir. » (Mat. 12: 31, 32, *Vers. syn.*) Comment avaient-ils péché contre le saint esprit? Pourquoi pouvaient-ils parler contre Jésus et être pardonnés, alors que cela ne pouvait être s'ils parlaient contre le saint esprit? Le saint esprit est-il plus grand ou plus saint que Jésus? Comment comprendre cela?

[3] En d'autres occasions, les conducteurs religieux avaient parlé contre Jésus, le Fils de l'homme. Ils pouvaient avoir quelque excuse, car, peut-être ignoraient-ils les faits véritables relatifs à Jésus, faits qui constituaient la réalisation des prophéties l'identifiant comme le Messie promis. Il fut prophétisé que le Messie ou Christ naîtrait à Bethléhem de Juda, mais Jésus était connu comme le Nazaréen ou « Jésus de Nazareth », et cela lui causait préjudice, car Nazareth était une ville méprisée de Galilée. C'est pourquoi les propos qu'ils tenaient en raison de leur ignorance de la vérité relative à l'origine de Jésus pouvaient leur être pardonnés.

[4] Par exemple, Saul de Tarse fut un pharisien zélé; il parla et agit contre le Fils de l'homme et pourtant il devint l'apôtre Paul. Comment cela se produisit-il? Etant apôtre, il nous dit: « Pour moi, j'avais cru devoir agir vigoureusement contre le nom de Jésus de Nazareth. C'est ce que j'ai fait à Jérusalem. J'ai jeté en prison plusieurs des saints, ayant reçu ce pouvoir des principaux sacrificateurs, et, quand on les mettait à mort, je joignais mon suffrage à celui des autres. Je les ai souvent châtiés dans toutes les synagogues, et je les forçais à blasphémer. Dans mes excès de fureur contre eux, je les persécutais jusque dans les villes étrangères. » (Actes 26: 9–11) Pourquoi ce grand persécuteur put-il être pardonné? C'est toujours l'apôtre qui parle et qui explique: « [J'étais] auparavant un blasphémateur, un persécuteur, un homme violent. Mais j'ai obtenu miséricorde, parce que j'agissais par ignorance, dans l'incrédulité; et la grâce de notre Seigneur a surabondé, avec la foi et la charité qui est en Jésus-Christ. C'est une parole certaine et entièrement digne d'être reçue, que Jésus-Christ est venu dans le monde pour sauver les pécheurs, dont je suis le premier. » (I Tim. 1: 13–15) Malgré tous les péchés qu'il commit contre le Fils de l'homme et qui le classèrent comme « le premier » des pécheurs, il n'était pas impossible que le terrible persécuteur se repentît.

[5] Saul de Tarse put se repentir, en effet, car il ne résista pas à la connaissance de la vérité. Il consentit à s'instruire et à faire des progrès dans la lumière. Il fut donc un exemple de la manière dont d'autres grands pécheurs contre Jésus-Christ se rendraient compte du mauvais chemin qu'ils ont jusqu'alors suivi, pourraient se repentir et suivre la voie droite. Comme Paul l'a dit: « Dieu m'a fait miséricorde afin que, pour moi, le premier, Christ Jésus puisse montrer sa patience parfaite, comme un exemple pour ceux qui, plus tard, croiraient en lui et trouveraient la vie éternelle. » (I Tim. 1: 16, *d'après Une version américaine*) L'apôtre Pierre présenta l'espérance d'une repentance à de nombreux Israélites pécheurs en disant: « Et maintenant, frères, je sais que vous avez agi par ignorance, ainsi que vos chefs. » Beaucoup d'ignorants se repentirent en apprenant la vérité. — Actes 3: 17.

[6] Cependant lorsque les pharisiens dirent: « Cet homme ne chasse les démons que par Béelzébul, prince des démons », pourquoi était-ce un péché et un blasphème contre le saint esprit? Parce que Jésus venait justement de guérir un démoniaque aveugle et muet, et il avait opéré cela par le pouvoir de l'esprit de Dieu. Lorsque Jésus sortit des eaux du baptême au Jourdain, Dieu répandit le saint esprit sur Jésus, l'oignant et le remplissant de cet esprit ou force active. (Luc 3: 21, 22; 4: 1) Il apparaissait clairement aux honnêtes gens que Jésus était possesseur d'un pouvoir qu'aucun homme ordinaire n'avait eu, ce que montrait la guérison merveilleuse qu'il avait réalisée sur le démoniaque aveugle et muet. Cette bonne action accomplie en chassant de

1 A quoi la répugnance à avancer dans la connaissance a-t-elle mené? Pourquoi?
2 Qu'a dit Jésus au sujet du blasphème contre le saint esprit?
3, 4 Pourquoi les paroles dites contre le Fils de l'homme pouvaient-elles être pardonnées?
5 Qu'illustre le cas de Saul de Tarse?
6 Pourquoi le péché des pharisiens était-il un péché contre le saint esprit?

cet homme le démon oppresseur et impur, prouvait que le pouvoir guérisseur de Jésus était le saint esprit, une force agissante opérant le bien à la gloire de Dieu. C'est pourquoi Jésus dit aux pharisiens blasphémateurs: « Et si moi, je chasse les démons par Béelzébul, vos fils, par qui les chassent-ils? C'est pourquoi ils seront eux-mêmes vos juges. Mais si c'est par [*l'esprit*] *de Dieu* que je chasse les démons, le royaume de Dieu est donc venu vers vous. » — Mat. 12: 27, 28.

7 Les pharisiens croyaient aux anges, aux démons et à l'esprit ou force active de Dieu. Plusieurs fois leurs fils chassèrent des démons, et les pharisiens étaient tout de suite prêts à dire que leurs fils faisaient cela par l'esprit de Dieu. Mais quand Jésus se présenta, chassa aussi les démons et réussit de nombreuses autres guérisons tout en prêchant le Royaume de Dieu, ces pharisiens disaient du mal de la puissance qui était en Jésus et ils l'attribuaient à Satan, le prince des démons. Pourquoi leurs fils auraient-ils eu cette sainte puissance, et pas Jésus? Pourquoi? Parce qu'ils ne désiraient pas en privé ou en public admettre cette vérité selon laquelle Jésus était le Fils de Dieu et le Messie promis. Ils ne voulurent pas admettre la véritable conclusion à laquelle les menaient les œuvres de Jésus dont ils avaient été les témoins oculaires. Ils risquaient de perdre beaucoup trop de choses auxquelles ils tenaient égoïstement.

8 Jésus n'insista pas auprès d'eux pour qu'ils croient en lui en considérant seulement l'homme. Il ne disait rien quand on parlait contre le Fils de l'homme. Mais il insista pour qu'ils acceptassent le témoignage de l'esprit qui opérait en lui. Il dit: « Car les œuvres que le Père m'a donné d'accomplir, ces œuvres mêmes que je fais, témoignent de moi que c'est le Père qui m'a envoyé. » « Si je ne fais pas les œuvres de mon Père, ne me croyez pas. Mais si je les fais, quand même vous ne me croiriez point, croyez à ces œuvres afin que vous sachiez et reconnaissiez que le Père est en moi et que je suis dans le Père. » (Jean 5: 36; 10: 37, 38) En refusant de croire en lui pour les œuvres que nul autre homme n'avait jamais faites, en disant que la puissance qui opérait ces bonnes œuvres extraordinaires était de Béelzébul, le prince des démons, ils péchaient. Le péché et le blasphème contre le saint esprit sont extrêmes et injurieux; ce sont des outrages contre la manifestation ouverte de la puissance de Dieu. Les conducteurs religieux coupables de ces choses, péchaient volontairement pour des raisons égoïstes, parce qu'ils péchaient contre des actes manifestes qu'ils voyaient et connaissaient. Ils ne voulaient pas accepter de plein gré le témoignage de l'esprit de Dieu opérant dans le serviteur de Dieu. Etienne le leur a bien dit plus tard: « Hommes au cou raide, incirconcis de cœur et d'oreilles! vous vous opposez toujours au [saint esprit]. Ce que vos pères ont été, vous l'êtes aussi. » (Actes 7: 51) Ils résistèrent à la manifestation de l'esprit de Dieu, sinon ils auraient été conduits à une suite de pensées et d'actions qui auraient contrarié leurs desseins égoïstes.

7 Pourquoi péchaient-ils volontairement?
8 Sur quelles bases Jésus les invita-t-il à croire en lui? et pour quelle raison refusèrent-ils?

9 Leur péché était volontaire, et c'est ce qui le rendait impardonnable, car il faisait d'eux des hommes incapables d'apprendre, de se réformer, et il les opposait aux dispositions divines prises en faveur de leur pardon. C'est pour cela qu'ils étaient « coupables d'un péché éternel car ils disaient: Il a un esprit impur ». (Marc 3: 29, 30, *d'après la Vers. Stand. Amér.*) Leur péché était un « péché éternel », un péché sans fin, car il témoignait toujours contre eux. Il n'y a pas de pardon pour lui, car il n'y a pas pour ce péché de sacrifice expiatoire, « ni dans ce monde, ni dans le monde à venir ». Cela ne signifie pas que ces méchants blasphémateurs contre le saint esprit reviendront à la vie dans le Monde Nouveau à la résurrection. S'ils pouvaient revenir dans ce monde là, ils seraient encore impardonnables. Non, ces blasphémateurs allèrent dans la géhenne de la destruction, d'où il n'y a aucune résurrection, car leur péché de blasphème demeure sur eux pour tous les temps. Jésus signifiait alors que, même dans le Monde Nouveau où l'activité de l'esprit de Dieu serait déployée grandement sous le Royaume, il y aurait des hommes et des femmes qui blasphémeraient ou parleraient injurieusement contre l'esprit que le Roi Christ Jésus manifesterait. Cela se produira particulièrement à la fin du règne millénaire de Christ, au moment où Satan le diable sera relâché pour l'épreuve finale des habitants de la terre. Ceux qui commettront le péché de blasphème contre l'esprit de Dieu ne seront pas pardonnés dans ce monde. Un tel péché est en tout temps impardonnable et il amène la destruction. — Apoc. 20: 7-10.

Le péché qui mène à la mort

10 De tout ce qui précède, il est clair qu'il y a une distinction à faire entre les péchés. L'apôtre Jean définit le péché en disant: « Toute iniquité est un péché », et cependant il ajoute: « il y a tel péché qui ne mène pas à la mort. » (I Jean 5: 17) Le péché est le péché, mais il y a différents caractères ou aspects dans le péché. Par exemple, Romains 6: 23 dit: « Car le salaire du péché c'est la mort », comment peut-il donc y avoir un « péché qui ne mène pas à la mort »? De cette manière: Si le pécheur ne pèche pas volontairement, mais se repent de son péché, se tourne vers Dieu pour bénéficier du sacrifice expiatoire de Christ, son péché peut lui être pardonné. Il peut être épargné, racheté, délivré de la mort qu'autrement il aurait encourue à cause de ce péché. Malgré cela nous ne devrions pas prendre à la légère le péché, parce qu'il y a réellement un « péché qui mène à la mort », et les prières des autres faites en faveur des personnes qui commettent ce péché ne seront d'aucun effet pour elles. Jean écrit: « Si quelqu'un voit son frère commettre un péché qui ne mène point à la mort, qu'il prie, et Dieu donnera la vie à ce frère, il la donnera à ceux qui commettent un péché qui ne mène point à la mort. Il y a un péché qui mène à la mort; ce n'est pas pour ce péché-là que je dis de prier. Toute iniquité est un péché, et il y a tel péché qui ne mène pas à la mort. Nous savons que quiconque est né de Dieu ne pèche point; mais celui

9 a) En quel sens leur péché était-il un « péché éternel »? b) Que voulait dire Jésus lorsqu'il a dit que ce péché était impardonnable dans le monde à venir?
10 Pourquoi ferons-nous une distinction entre les péchés?

qui est né [engendré, *Lausanne*] de Dieu se garde lui-même, et le malin ne le touche pas. Nous savons que nous sommes de Dieu, et que le monde entier est sous la puissance du malin. » — I Jean 5: 16–19.

[11] Chacun peut voir que Jean n'a pas dit qu'il y aurait un péché menant aux souffrances du purgatoire ou aux tourments éternels dans un feu de soufre inextinguible. La condition extrême c'est la mort, ce qui signifie ici le néant ou la destruction qu'Apocalypse 2: 11 et 20: 14 appelle « la seconde mort ». C'est un péché volontaire pour lequel il n'y a pas de pardon, ni maintenant, ni dans le monde à venir. Il n'existe aucun sacrifice expiatoire pour lui, le sacrifice du Souverain Sacrificateur ne couvrant que les péchés dus à notre imperfection, à notre faiblesse ou déchéance héritées d'Adam. C'est un péché commis de propos délibéré après être venu à la connaissance de la vérité. C'est le péché de celui qui a été éclairé, qui a goûté la bonté de Dieu, qui ne peut plus avoir de sentiment de repentir, et qui n'implore plus le pardon, sachant bien ce qu'il fait. C'est le péché avec les yeux grands ouverts à l'indéniable manifestation du saint esprit ou force active de Dieu. Il est impardonnable; comment Dieu pourrait-il répondre à la prière de quelqu'un faite en faveur du pardon d'un tel péché? Aussi, ne priez pas pour celui qui est ainsi coupable. Dieu a dit à Jérémie au temps de l'ancienne Juda: « Et toi, n'intercède pas en faveur de ce peuple, n'élève pour eux ni supplications ni prières, ne fais pas des instances auprès de moi; car je ne t'écouterai pas. » (Jér. 7: 16) Pour la même raison, nous ne nous associons pas au clergé religieux dans ses prières en faveur de la Babylone moderne dont les péchés sont montés jusqu'au ciel et nous ne nous associons pas non plus à la chrétienté religieuse. Pourquoi? Parce que Babylone et la chrétienté rejettent toutes deux le message du Royaume que les témoins de Jéhovah ont proclamé depuis 1919 par la puissance de l'esprit de Dieu répandu, face aux persécutions les plus brutales de la part des conducteurs et fanatiques religieux. La ruine de Babylone et de la chrétienté est scellée. — Apoc. 18: 1–5.

[12] Nous prierons en faveur des frères qui pèchent à cause de leur faiblesse mais qui se repentent, cherchent le pardon et demandent l'aide de nos prières afin de pouvoir se relever grâce à la miséricorde divine. En réponse à leur repentir et à notre prière faite par Jésus-Christ, Dieu sauvera de la mort ces pécheurs. Il accordera la vie à tous ceux qui ne pèchent pas du péché de la seconde mort ou destruction. Si nous ne suivons pas la voie du péché, par amour du péché, mais si nous cherchons à exercer la justice, Dieu nous gardera. Le méchant, Satan le diable, ne pourra pas se saisir de nous, bien qu'il nous assaillira et nous tentera souvent. Le monde entier est sous la puissance du malin, mais nous sommes de Dieu, et nous demeurons en lui. Pour cette raison, le méchant aimerait bien se saisir de nous et nous inciter à nous détourner de la lumière et de la bonté divine, à nous adonner volontairement à la pratique facile du péché. Mais, par la grâce divine, nous ne retomberons pas dans le péché, ce qui signifierait pécher pour la seconde mort. Notre détermination ferme, c'est d'avancer avec force dans la vérité et la justice, vers la perfection glorieuse.

T.G. angl. du 15 juin 1948.

11 Quel est « le péché qui mène à la mort », et pourquoi ne faut-il pas prier pour celui qui l'a commis?

12 a) Pourquoi pouvons-nous prier pour ceux qui ne pèchent pas du péché qui mène à la mort? b) Comment devons-nous agir pour que Dieu nous garde, et de qui?

Extrait de l'Annuaire 1948 des témoins de Jéhovah

Canada *(Suite et fin)*

L'action exceptionnelle qui avait été prévue pour l'exercice écoulé fut restreinte par les devoirs et travaux inattendus que nous imposa la lutte contre la haine et l'opposition dans la province de Québec où les frères et sœurs eurent de lourdes épreuves à subir. La visite que fit frère Knorr en novembre à Montréal pour y consoler, affermir ces frères et sœurs dans le creuset et les engager à poursuivre leur tâche, fut le point de départ du plus grand combat qui ait jamais été livré à Québec pour défendre la vérité. L'antagonisme du clergé de la province fut tel que l'heure de dévoiler ses agissements devait avoir sonné. En conséquence, nous publiâmes un feuillet intitulé « Haine acharnée de Québec contre Dieu, contre Christ et contre la liberté ». En une action fulgurante de seize jours, ce feuillet fut distribué en anglais, en français et en ukrainien d'une extrémité à l'autre du Canada. La Hiérarchie catholique hurla sa fureur et passa à la contre-attaque. Elle ne tenta pas de nier ses méthodes honteuses, préférant user de ses armes de prédilection, la calomnie, le mensonge, la violence, et de l'oppression exercée par les partis politiques corrompus sur les pouvoirs exécutifs. En l'espace de 16 jours, 260 proclamateurs furent arrêtés par la police dans le secteur de Montréal, alors que dans les autres provinces du Canada aucun ne fut appréhendé. Maurice Duplessis, premier ministre de Québec, esprit fasciste et instrument de l'« église », lança le 4 décembre 1946 une flèche qui porta la désolation dans ses propres rangs: de propos délibéré il ruina le commerce florissant d'un témoin de Jéhovah, homme dont l'unique délit était de se porter caution pour ses frères. Cet abus d'autorité politique pour appuyer une persécution manifestement « religieuse » suscita la colère de tous les Canadiens amis de la liberté. L'affaire fut commentée par le public et beaucoup de personnes influentes prirent la parole ou la plume pour défendre la cause des témoins de Jéhovah et réprouver le procédé du premier ministre. Des associations et des sociétés tinrent dans tout le pays des assemblées de protestation; des résolutions furent votées et adressées au gouvernement Duplessis. Des journalistes qualifièrent le premier de « César volage », d'« allié de Franco », de « représentant général du fascisme », etc. L'un d'eux déclara: « L'affaire des témoins de Jéhovah a indigné la population du Canada comme rien ne l'avait fait depuis longtemps. »

Les ennemis de la vérité, à Québec, prouvèrent par leur dureté que le titre du feuillet: « Haine acharnée de Québec contre Dieu, contre Christ et contre la liberté » n'était pas encore assez précis. En effet, il devint indispensable, dans notre combat pour la liberté d'adorer Dieu,

de faire connaître au public comment ils persécutaient les enfants de Dieu. C'était là un témoignage contre eux que devaient entendre tous les amis de la liberté. Le second feuillet, « Québec! vous avez manqué à votre peuple! », fut distribué en janvier, par un très grand froid, dans le Canada tout entier et en trois langues comme le premier. Il s'ensuivit des arrestations quotidiennes (une trentaine de personnes étaient chaque jour jetées en prison). Il suffisait souvent d'être monté dans un tramway pour se voir saisir. Les procédures se suivaient jour et nuit. Fournir des cautions, requérir l'élargissement des prisonniers, déposer des centaines de plaintes, tout cela nous occasionna beaucoup de peine. En même temps il y avait les cas de recours et autres. De novembre à février, donc en quatre mois, 843 proclamateurs furent arrêtés, ce qui portait le nombre total des causes pendantes devant les tribunaux à plus de 1300. La plupart des arrestations avaient pour prétexte le « colportage ». La haine des adversaires était si véhémente que 64 frères furent accusés de « sédition » et de « conspiration ». Cette grave inculpation n'est rien de nouveau pour les témoins de Jéhovah, car déjà avant la deuxième guerre on l'employait contre eux. L'apôtre Paul fut dénoncé comme « une peste qui excitait des divisions parmi les Juifs ». Notre Chef-Prince, Christ Jésus, fut aussi, lui le tout premier, accusé de sédition.

Cette furieuse et sauvage attaque de nos ennemis ne réussit pas à intimider les fidèles serviteurs du Tout-Puissant, ni à troubler leur paix. Ils supportèrent les tribulations en bons soldats de Christ en affirmant leur position. Et voici que les forces de la justice furent de nouveau appelées à combattre. Le 2 mars, chaque groupe de témoins au Canada fit une conférence publique sur ce thème: « La lutte pour la liberté d'adorer Dieu à Québec. Canadiens, éveillez-vous, ouvrez les yeux sur les réalités! » Les raisons de cette lutte y furent révélées. Les regards du peuple entier étaient fixés sur nous. Les journaux du pays accueillirent pratiquement le litige et beaucoup d'hommes de bonne volonté virent clair, tandis que les religionistes s'irritaient des rapports très favorables pour nous que la presse apportait. Nombre de journaux de Québec « écumaient de rage ». Cependant la lutte suivait son cours. Les conférences publiques du 2 mars n'étaient que les préliminaires d'une action s'étendant à tout le Canada aux fins d'inviter le peuple à signer une pétition réclamant au gouvernement un « Bill of Rights » pour la garantie de la liberté de parole et d'adoration de Dieu. Cela faisait partie de la lutte engagée. Les citoyens canadiens ne jouissent de leurs droits et libertés qu'en vertu de tolérance ou d'accord tacite. Ils ne leur sont pas garantis. Une loi qui assurerait les droits civiques nous permettrait de poursuivre longtemps la lutte pour la dite liberté. L'action eut lieu au rude mois de mars, par une température de plusieurs degrés sous zéro. La pétition — la plus importante qu'ait reçu le Parlement — était signée par un demi-million de Canadiens. Cette pétition et les milliers de lettres adressées aux membres du Parlement pour demander un « Bill of Rights » engagea le gouvernement à instituer un comité qu'il chargea d'étudier la question. Une partie des difficultés était redevable au fait qu'il n'existe pas de possibilité de recourir aux tribunaux. A Québec on ne peut pas en appeler du jugement des magistrats d'une ville. On fit donc des démarches pour obtenir le droit de recourir à la Cour suprême. Ainsi, le litige relatif aux libertés civiques suscité par la conduite loyale des témoins de Jéhovah a amené des milliers de Canadiens amis de la liberté à reconnaître l'insuffisance des lois.

Nous avons usé de tous les moyens légaux connus ainsi que de méthodes pratiques inédites pour porter les affaires devant les tribunaux supérieurs. Chaque fois qu'un tribunal nous refusait la protection, nous en appelions à un autre et parvînmes finalement jusqu'à la Cour suprême. Mais on nous fit savoir que cette Cour même n'avait aucune compétence pour juger nos causes. Celles-ci revinrent donc aux tribunaux de première instance. Malgré tout cela, le zèle du peuple de Dieu ne se refroidit point et la lutte recommença. Ce furent procès, recours, requêtes, propositions, pourvois d'un genre spécial, dans chacun des innombrables cas. Aucune cause ne fut abandonnée avant que nous n'eussions épuisé toutes les possibilités de défense.

La haine frénétique de quelques fonctionnaires de Québec se manifesta de la façon suivante: La province promulgua une loi qui autorisait les communes à interdire la vulgarisation d'écrits. Une peine d'emprisonnement de trois mois ou une amende de cent dollars pourraient être imposées pour une unique feuille volante. Ces ennemis pensaient que désormais, les témoins de Jéhovah ayant perdu leur beau courage, ils pourraient s'abattre sur eux comme des vautours sur leur proie blessée; ils voyaient déjà les frères et sœurs sans défense. Mais nous fûmes dirigés d'une autre manière et eux, les adversaires, virent leur plan déjoué. Les proclamateurs suivirent les instructions qu'ils avaient reçues: ils allèrent de maison en maison, à Québec, prêcher la bonne nouvelle du Royaume par la seule parole, à l'aide de la Bible, de la version (catholique) de *Douay,* autant que possible. Ils purent consacrer tout leur temps à cette prédication de l'évangile au lieu de languir dans d'infectes geôles. Guidés par le Seigneur nous serons victorieux, car il n'y a pas de puissance au monde qui puisse se dresser avec succès contre le Tout-Puissant. Nous ne sommes pas au bout de la lutte pour la liberté d'adorer Jéhovah, loin de là; c'est plutôt maintenant qu'elle commence. L'esprit totalitaire qui domine ici forgera d'autres armes pour essayer d'arrêter la marche des fervents témoins.

Ces défenseurs de la véritable adoration de Dieu ont été très encouragés par le retour d'une phalange de prédicateurs-pionniers formés à l'Ecole Galaad où le français leur fut aussi enseigné. Ils étaient 62 qui avaient suivi le neuvième cours de cette Ecole. Trois assumèrent des fonctions en dehors du Canada, douze furent nommés serviteurs des frères au Canada et les autres regagnèrent la province de Québec dont maintes régions n'avaient pas encore reçu de témoignage en règle. Un autre groupe de vingt-deux pionniers suit présentement le dixième cours d'enseignement théocratique. Nous nous réjouissons de ce qu'autant de nos frères puissent s'instruire et se préparer au ministère qu'ils exerceront quelque part dans le vaste monde.

Le Dieu vivant donnera toujours à son peuple la force dont il a besoin et le bénira de sa paix. Nous sommes heureux de demeurer à « l'ombre de ses ailes », heureux de ce qu'il nous accorde sa miséricorde et ses bontés. Notre sort est un sort bienheureux. Aussi, pleins de reconnaissance, nous voulons continuer à célébrer et élever son saint nom au milieu des habitants de ce pays.

WBBR se fait entendre

DES milliers de postes de radio de tous genres et des puissances les plus diverses, fonctionnent chaque jour dans toutes les parties du monde. Tous prétendent servir les intérêts, les besoins et le bien-être du public. Mais, parmi ces milliers, il n'y a qu'un seul poste émetteur en état de justifier pleinement l'affirmation de servir les buts précités. Ce poste n'est autre que le Watchtower-Radio-WBBR à Staten Island, New-York. Une telle affirmation peut, en effet, être justifiée par les déclarations d'une foule d'auditeurs enthousiasmés. Le fait que ce poste se consacre, d'une manière entièrement désintéressée, à tout ce qui est susceptible de favoriser le bien-être général, rencontre l'approbation de milliers de personnes. Qu'est-ce qui pourrait, dans ces jours de tourmente, être d'un plus grand intérêt, être plus utile, plus nécessaire que l'émission d'un flot vivifiant de vérité divine qui annonce la dissolution d'un vieux monde corrompu et l'aube d'un magnifique Monde Nouveau créé par le Dieu tout-puissant et dans lequel cesseront à jamais toute querelle et toute cupidité? Et c'est précisément ce que diffuse actuellement Watchtower-WBBR et c'est aussi ce que ce poste a répandu sans relâche au cours de ces vingt-quatre dernières années. Quel autre poste émetteur de radio, dans quelque pays ou sous quelque latitude que ce soit, est en mesure de dire autant de son programme? Aucun!

Il y a déjà longtemps, le 8 septembre 1922, lors de l'inoubliable assemblée générale des témoins de Jéhovah à Cedar Point, Ohio, que fut lancé, aux applaudissements des milliers de participants, le mot d'ordre: « Proclamez le Roi et son Royaume! » Deux années auparavant seulement, la radiodiffusion avait fait ses débuts. Ce nouveau venu dans le domaine des moyens de communication était-il également appelé à servir à la proclamation de la présence du Roi oint de Jéhovah, Christ Jésus? Certainement. C'est en cette année 1922, riche en événements, que fut reconnue pour la première fois l'utilité pratique de la radiodiffusion pour faire connaître le message du Royaume, et l'on commença de l'employer pour seconder les autres moyens de proclamation dont on disposait déjà et dont Dieu faisait usage. A cette époque déjà, des milliers de postes récepteurs fonctionnaient chaque jour, et l'on commença de considérer la radio comme étant un moyen de publicité très avantageuse. La ville de New-York étant la grande métropole de l'Amérique, habitée, de même que les villes proches des Etats de New-Jersey et de New-England, par plusieurs millions de personnes, il était logique que c'est dans cette région qu'on se mît à la recherche d'un terrain pour y ériger un poste émetteur de radio. Le bureau central et l'imprimerie de la Watch Tower Bible and Tract Society, Inc., c'est-à-dire la société légale qui construirait ce poste, se trouvait d'ailleurs dans le quartier de Brooklyn de New-York-Ville.

Directement au sud du quartier de Manhattan de cette ville se trouve une île allongée, de la forme d'un triangle, portant le nom de Staten Island; elle comprend le quartier de Richmond. Vers son extrémité sud est situé un petit village du nom de Huguenot. A une distance d'environ un kilomètre et demi de ce village se trouve l'endroit qui fut choisi pour y construire le poste projeté. C'est là que feu J. F. Rutherford, à cette époque président de la Société de la Tour de Garde, avec quelques-uns de ses conseillers, acquit, en 1922, la propriété de dix hectares de terrain pour y bâtir le premier poste de radiodiffusion de la Société. Ce terrain occupe une hauteur et se trouve à plus de 30 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Pour la construction du poste de radio, on eut bientôt constitué une équipe de travailleurs, à la tête de laquelle furent placés des hommes compétents, appelés à diriger les travaux. Il fallut établir tout d'abord des voies d'accès, conduisant de la rue Woodrow au chantier de l'émetteur, situé à une distance d'environ 150 mètres. On abattit des arbres, on combla des endroits marécageux et on applanit le terrain. Les travaux furent activés pendant tout l'hiver 1922/23 et jusqu'en été 1923. De nombreux jeunes gens du Béthel de la Société à Brooklyn consacrèrent leurs fins de semaine à ces travaux et, parmi eux, le président actuel de la Société. Les menuisiers, les ferblantiers, les maçons et les électriciens travaillèrent avec zèle, de sorte qu'une grande maison d'habitation à un étage (two-story building) construite en cloisonnage crépi et comprenant 22 chambres, fut bientôt terminée, permettant d'y loger les ouvriers et les opérateurs, ainsi que le personnel chargé des programmes. On établit en outre une usine électrique pour alimenter l'émetteur. Les supports de l'antenne du poste furent constitués par deux puissants poteaux formés de trois tronçons en bois de pin provenant de la côte occidentale des Etats-Unis et implantés à une distance de 90 m. l'un de l'autre au nord et au sud de l'usine électrique. Ils s'élevaient à une hauteur de 60 m. et étaient maintenus au moyen de haubans constitués par des câbles massifs en acier, ancrés dans de puissants blocs de béton. Le réseau de mise à la terre que nécessite une installation d'émetteur, se composait d'un certain nombre de câbles en cuivre enfouis dans la terre sur une surface d'environ 45 mètres carrés. Le studio aménagé dans les combles de la maison d'habitation, était relié à l'émetteur, distant d'environ 45 m., par des câbles conducteurs appropriés. Pour les émissions, le premier microphone utilisé au studio était d'un type analogue à celui d'un téléphone ordinaire. Le poste WBBR était un des pionniers de la radiodiffusion.

Le 23 avril 1923, on obtint de l'autorité nationale de radiodiffusion à Washington, D. C., l'autorisation d'émettre sur 660 kilohertz. Mais, lorsqu'au début de l'année 1924, le poste WBBR fit l'acquisition et procéda à l'installation d'un petit émetteur d'une puissance de 500 watts, l'autorité de radiodiffusion lui attribua une nouvelle fréquence, bien plus défavorable, soit de 1230 kHz. C'est cette fréquence qui fut employée lors de l'émission du premier programme du poste WBBR, dimanche 24 février 1924, à 20 h. 30. Par la suite, de nombreuses tentatives infructueuses furent faites en vue d'obtenir une meilleure fréquence dans le milieu de la bande des émissions radiophoniques. Après quelques modifications, d'abord sur 1100, puis sur 720, ensuite sur 1170 kHz, l'autorité de radiodiffusion prit une décision par laquelle le poste WBBR fut, dans l'échelle radiophonique, relégué pour ainsi dire au « champ de repos », c'est-à-dire on lui attribua, le 11 novembre 1928, la fréquence de 1300 kilohertz. Cela n'empêcha point qu'au cours des douze années qui suivirent, soit jusqu'au 29 mars 1941, des milliers de personnes de bonne volonté eurent la grande joie de continuer d'entendre le sublime message, ainsi qu'il ressort de leurs nombreuses lettres. Mais à la date que nous venons de mentionner, il y eu pour le poste WBBR, lors d'un remaniement général affectant tous les postes, un nouveau changement: on lui assigna une fois de plus une fréquence encore plus élevée qui diminua son efficacité, c'est-à-dire 1330 kilohertz. Cette fréquence est restée en vigueur jusqu'à ce jour, et elle atteste d'une manière éloquente le peu de valeur que les autorités de ce monde attachent au message du Royaume de Dieu et à la préparation des hommes à la vie éternelle dans son Monde Nouveau.

Au début de l'année 1924, c'est-à-dire au mois de février, tout paraissait au point. Nombreux étaient ceux qui depuis longtemps brûlaient d'entendre enfin le poste WBBR. Lorsque, finalement, la date de la première émission fut annoncée, on se mit à l'écoute. C'était le dimanche 24 février. Les récepteurs à cristaux de galène furent préparés, les appareils plus modernes, possédant un ou deux « relais électroniques » (c'est ainsi qu'on appelait alors

les lampes radio), ainsi qu'un haut-parleur en forme d'entonnoir, furent dûment réglés. Enfin approcha l'heure de l'inauguration; il faisait froid; à l'usine électrique, les radiotechniciens observaient fiévreusement leurs instruments de mesure et manipulaient les différents boutons de commande. A Brooklyn, à une distance d'environ 32 kilomètres, la famille du Béthel s'était réunie pour assister à cette nouvelle merveille de la proclamation du Royaume de Dieu par la radio. Puis vint le moment de l'émission, à 20 h. 30! Les interrupteurs furent tournés, le courant enclenché, et l'onde portante « se répandit dans l'éther ». Au studio apparurent des signaux lumineux. Le speaker prononça les paroles d'introduction. — Le poste émetteur WBBR était né! Le premier programme émis par WBBR dura deux heures, de 20 h. 30 à 22 h. 30. Il y eut des soli de piano, des duos et des soli de chant, des chœurs et le trio havaïen de la Société (I.B.S.A.) et, au milieu de toutes ces productions musicales, le point principal du programme, c'est-à-dire la conférence du président de la Société, J. F. Rutherford, sur le thème « Radio et prophétie divine ». Les auditeurs de bonne volonté étaient ravis et voulaient en entendre davantage. Par la suite furent organisées chaque soir de 20 h. 30 à 22 h. 30 et les dimanches de 15 à 17 heures des émissions de bonne musique accompagnée d'allocutions éducatives.

Transfert du studio à Brooklyn

Ce modeste début n'était que le prélude des centaines de milliers d'heures pendant lesquelles le message du Royaume fut émis non seulement par WBBR, mais, par la suite, également par des centaines d'autres postes de radiodiffusion de différentes parties du monde. La première émission de deux heures a été le début d'un programme régulier; il a en effet été strictement maintenu dès ce dimanche de février 1924 jusqu'à ce jour de l'année 1948. Au cours de ces 24 ans, les milliers d'heures d'émission apportèrent chacune aux auditeurs quelque chose dont la valeur est incontestable. Vu qu'à cette époque les émetteurs radiophoniques étaient encore peu nombreux et qu'il se montrait probablement moins de taches solaires, le poste WBBR pouvait être entendu pour ainsi dire sur toute la terre. On reçut, en effet, des lettres de l'Angleterre, de l'Irlande, de l'Alaska, de Washington, de Californie et de localités intermédiaires.

Une année plus tard environ, le studio quitta les combles et fut installé dans un vaste et beau local du bâtiment de l'émetteur. Mais comme ce studio se trouvait à Staten Island, soit à environ trente-deux kilomètres du bureau principal de la Société à Brooklyn, il devint de plus en plus difficile d'établir un bon programme animé par différentes capacités musicales à un endroit aussi retiré et disposant de possibilités de communication restreintes. Ce n'est que quelques années plus tard que ce problème fut complètement résolu. En effet, à la fin de l'année 1929, le studio fut transféré dans le bâtiment d'administration de la Société, Columbia Heights 124, Brooklyn 2, New-York, soit dans le voisinage des éléments que nécessitent les émissions radiophoniques. Les lignes téléphoniques reliant les excellents nouveaux studios de Brooklyn à l'émetteur à Staten Island consistaient en un mince câble sous plomb, dont une partie était souterraine et le reste aérien. Les amplificateurs et rectificateurs intercalés dans cette ligne furent installés à deux endroits à distances égales l'une de l'autre. Pendant un certain temps, le studio principal WBBR à Brooklyn fut considéré comme un des plus beaux studios du monde. Il comportait un vaste et magnifique local de 13,5 m. de longueur, d'environ 7 m. de largeur et d'un peu plus de 5 m. de hauteur et était décoré avec art. Il y avait encore un local de contrôle et un studio de moindres dimensions. Toute cette installation a rendu de bons services. Cependant, samedi le 12 octobre 1946, ces studios durent réintégrer le bâtiment de l'émetteur, la ville construisant une nouvelle route principale derrière les bureaux principaux à Brooklyn. Des plans sont déjà élaborés pour l'établissement de nouveaux studios qui seront logés dans les locaux actuellement en construction à Brooklyn.

Organisation du réseau radiophonique de la Tour de Garde

Alors que le poste WBBR de la Tour de Garde inaugura l'émission radiophonique du message du Royaume, d'autres postes émetteurs de radio n'appartenant pas à la Société furent utilisés de temps à autre. En juillet 1927, à l'occasion d'un congrès des témoins de Jéhovah à Toronto, Canada, la plus grande chaîne radiophonique organisée jusqu'alors et à laquelle la National Broadcasting Company participait également, fut utilisée pour diffuser, le dimanche 24 juillet, le discours public « Liberté pour les peuples » de J. F. Rutherford. A partir de ce moment-là, sous prétexte que des discours de ce genre engendreraient des controverses, l'utilisation de la NBC ainsi que d'autres réseaux de stations radiophoniques fut refusée aux témoins de Jéhovah. La Société organisa alors son propre réseau de radiodiffusion avec le poste WBBR comme poste-clé, connu, par la suite, sous le nom de « réseau de la Tour de Garde » ou de « réseau blanc ». La chaîne radiophonique de la Tour de Garde débuta le dimanche 18 novembre 1928. Elle comprenait d'abord douze postes du littoral oriental des Etats-Unis, soit de Maine vers le sud jusqu'à Cleveland, Ohio. La puissance émettrice totale était de 12,75 kilowatts seulement en partant du poste le plus faible de 150 watts jusqu'au plus fort de 5 kilowatts. Plus tard, cette chaîne fut augmentée d'un grand nombre de postes.

En 1933, on commença d'enregistrer électriquement sur disques les discours de frère Rutherford. Puis des milliers de programmes enregistrés sur disques d'une durée de 15 minutes, connus sous le nom de « transcriptions », furent envoyés à des centaines de postes d'émission disposés à les diffuser aux prix usuels. Ces postes étaient répartis dans de nombreux pays, de l'Australie jusqu'en Europe, au Japon et aussi en Amérique. A un certain moment, plus de trois cents de ces postes de radiodiffusion émirent chaque semaine dans le monde entier ces conférences de 15 minutes, enregistrées sur disques. Au cours de toute cette période, la Société dépensa plus de deux millions de dollars pour la diffusion du message du Royaume, sans en retirer le moindre bénéfice financier. Puis, dans une conférence radiophonique diffusée le 26 septembre 1937, à l'occasion du congrès international des témoins de Jéhovah à Columbus, Ohio, frère Rutherford annonça qu'en date du 31 octobre de cette même année, la Société annulerait tous les contrats qu'elle avait conclus pour des émissions radiophoniques moyennant paiement. Il déclara: « Nous n'avons pas été chassés de l'éther, mais nous avertissons le peuple à l'avance, afin qu'il soit préparé à recevoir le message de la vérité d'une autre manière. » Il s'avéra que cette nouvelle manière était le service spécial de pionnier, complété plus tard par le service de mission à l'étranger. (A suivre.)

Textes et commentaires

16 novembre

Car le jugement est sans miséricorde pour qui n'a pas fait miséricorde. — Jacq. 2: 13.

Montrons-nous miséricordieux envers nos frères. Ni eux, ni nous-mêmes ne sommes parfaits, la langue n'a pas été domptée au même degré par tous, et personne n'y a réussi parfaitement. D'ailleurs, la langue ne peut être entièrement

domptée par une créature humaine imparfaite. Elle est astreinte à demeurer un membre indiscipliné et mauvais, toujours en passe de causer des troubles et d'empoisonner de temps en temps l'atmosphère et la vie de certains hommes. Aussi ne devrait-on jamais parler hâtivement et inconsidérément. A ceux qui ont été engendrés par le grand « Père des lumières », au moyen de sa Parole véridique, le disciple Jacques dit: « Sachez-le, mes frères bien-aimés. Ainsi, que tout homme soit prompt à écouter, lent à parler, lent à se mettre en colère; car la colère de l'homme n'accomplit pas la justice de Dieu. » (Jacq. 3: 8; 1: 19, 20) Voilà d'excellentes instructions à suivre lorsque de temps en temps il nous arrive de nous trouver sous le feu de la calomnie, ce qui nous dispose à nous mettre en colère. Maîtrisez-vous vous-mêmes en vous souvenant de votre propre imperfection. — T.G. angl. du 1/5/47.

17 novembre

Rejetons tout fardeau, et le péché qui nous enveloppe si facilement, et courons avec persévérance dans la carrière qui nous est ouverte. — Héb. 12: 1.

Pour s'assurer la victoire dans les compétitions sportives, les hommes doivent faire preuve d'un rigoureux contrôle d'eux-mêmes et se défaire de tous poids et entraves inutiles. Achever avec succès notre course terrestre pour la réhabilitation de Jéhovah et remporter le prix qu'il nous a destiné, est dès le début subordonné à notre persévérance inébranlable à travers toute la durée de la course. Par conséquent, nous ne saurions tenir jusqu'à la fin si nous nous encombrons d'entraves et de charges ne servant pas la cause de la justice, et si nous nous amenons des souffrances à cause de ces choses. Même exempts de pareilles charges, ce qui est exigé de nous est encore suffisant pour que nous y concentrions toutes nos forces. A l'exemple de Jésus, nous ne devrions pas exagérer les souffrances qu'il nous faut endurer, mais au contraire les estimer à très peu de valeur, celles-ci étant très bon marché par rapport au joyeux gain qui en résultera. — T.G. angl. du 15/7/47.

18 novembre

Mais si ton œil est en mauvais état, tout ton corps sera dans les ténèbres. — Mat. 6: 23.

L'« œil en mauvais état » est possédé par toute personne ayant un cœur ou un esprit méchant comme Satan le diable, « le malin », duquel nous prions Dieu de nous délivrer. Les Ecritures établissent clairement que « l'œil en mauvais état » se rapporte à un regard envieux, cupide, égoïste et hypocrite. (Deut. 28: 54-57) Il envie à une autre personne la liberté de jouir d'un bien-être spirituel. Il ne désire pas que le commun peuple, sur le dos duquel les conducteurs religieux s'engraissent de richesses et d'honneurs, se libère de l'esclavage religieux par les enseignements de Jésus. (Deut. 15: 7-9) Aussi l'apôtre Pierre parla-t-il de certains chrétiens rebelles qui désobéirent aux dispositions prises par Dieu dans son Eglise et commirent la fornication spirituelle avec le monde, ils avaient « les yeux pleins d'adultère ». (II Pi. 2: 13, 14) Ceux-ci n'avaient pas en eux la lumière de la vérité. — T.G. angl. du 1/8/47.

19 novembre

... suivie des jeunes filles, ses compagnes, qui sont amenées auprès de toi. — Ps. 45: 15.

Ces vierges, compagnes de l'épouse de Christ, illustrent les personnes consacrées de bonne volonté que le bon Berger, Christ Jésus, rassemble maintenant. Le Roi les met en relation amicale avec le reste qui représente l'épouse. Il parle d'elles comme étant ses « autres brebis » parce que ces personnes, bien que n'ayant pas de destinée et d'héritage célestes, possèdent cependant la promesse divine de la vie éternelle terrestre sous l'administration du Royaume. Leur position actuelle de compagnes du reste de l'épouse est une position privilégiée qui leur procure une grande joie intérieure. Bien que n'étant pas du reste et n'ayant pas en vue le mariage céleste, elles sont pourtant heureuses des dispositions que le Seigneur a prises en leur faveur. Elles se réjouissent de ce qu'il les a associées à son organisation théocratique représentée sur terre par les membres du reste qui sont fiancés à Christ, la Tête de cette organisation. — T.G. angl. du 1/10/47.

20 novembre

Celui qui sert Christ de cette manière est agréable à Dieu et approuvé des hommes. Ainsi donc, recherchons ce qui contribue à la paix et à l'édification mutuelle. — Rom. 14: 18, 19.

En ces jours périlleux les mauvaises habitudes personnelles fleurissent. Mais si nous trouvons des personnes qui s'intéressent à l'évangile au point de nous écouter, nous tirerons avantage d'un tel intérêt en leur parlant de l'évangile aussi longtemps qu'elles le voudront bien, exerçant ainsi la tolérance à leur égard pour leur bien spirituel. Il en est de même pour d'autres questions semblables: nous ne leur permettrons pas de troubler la paix entre nous, tandis que nous recherchons ensemble à être enseignés du Seigneur et à le servir en unité. Si nous cherchons ainsi à contribuer à la paix au sein du peuple organisé de Dieu, et si nous contribuons au développement de ses membres dans la droiture, nous servirons alors Christ et serons agréables à Dieu. Nous gagnerons également l'approbation des personnes que Dieu préservera pour la vie éternelle dans son Monde Nouveau. — T.G. angl. du 15/11/47.

21 novembre

Deux valent mieux qu'un, parce qu'ils retirent un bon salaire de leur travail. — Eccl. 4: 9.

En nous identifiant à l'organisation théocratique, nous recueillons des avantages inestimables. L'œuvre que nous accomplissons ensemble, en réalisation de la volonté divine, procure des avantages à tous ceux d'entre nous qui y participent. Chacun de nous bénéficie de l'aide de l'autre quand il exécute l'œuvre de Dieu. Notre association nous stimule. L'organisation signifie pour nous une force. Elle signifie notre unification en vue de travailler avec une plus grande efficacité. Elle signifie en outre notre protection dans ce monde méchant. Là où deux personnes ou plus travaillent ensemble, il peut y avoir une coopération et une activité réciproques. De telles personnes reçoivent un bon salaire de leur travail en commun, car elles retirent de mutuels avantages d'une semblable coopération et chacun bénéficie de la compagnie de l'autre. Dieu a connu par avance les avantages d'une organisation pour son peuple. Il inspira le sage à les relater pour notre instruction. — T.G. angl. du 1/12/47.

22 novembre

Vous demeurez fermes dans un même esprit, combattant d'une même âme pour la foi de l'Evangile. — Phil. 1: 27.

Les membres du reste, avec leurs compagnons de bonne volonté à leurs côtés, se tiennent droits comme des hommes mûrs, forts, inflexibles, et adoptent une attitude ferme et constante, sans compromis. Ils ont pris position pour la vérité qu'ils publient ouvertement avec des moyens honnêtes. L'organisation théocratique qui les soutient se trouve unie dans son immutabilité, ses membres combattant sans crainte « d'une même âme » pour la foi de l'évangile du Royaume de Dieu. Ils soutiennent ensemble la souveraineté universelle de Jéhovah, leur Dieu unique. Ils demeurent ensemble fermes sous la conduite de Jésus-Christ, leur seul Seigneur. Ils résistent ensemble à l'esprit égoïste de ce monde, prient et ouvrent leur cœur à l'esprit procédant de Dieu par Jésus-Christ, esprit saint qui les unit et les rend zélés dans le service actif de Dieu. — T.G. angl. du 1/1/47.

23 novembre

Et toi, marche vers ta fin; tu te reposeras, et tu seras debout pour ton héritage à la fin des jours. — Dan. 12: 13.

Daniel mourut après la troisième année du règne de Cyrus. Depuis ce temps-là, il s'est reposé dans la tombe durant vingt-quatre siècles. C'est pourquoi, être « debout pour son héritage » au temps marqué par Dieu, signifie sortir de la tombe pour re-vivre ici-bas en qualité de prince. Du fait que l'époque actuelle de détresse sans pareille arrive rapidement à son point culminant, et que nous sommes dans le temps de la fin, temps caractérisé par l'augmentation de la connaissance et l'abomination de la désolation, nous pouvons être certains que Daniel — par la puissance de la résurrection — sera bientôt debout pour son héritage. Il deviendra de ce fait un des « fils » du grand « Prince de la paix » qui

règne effectivement à la droite de Jéhovah depuis 1914. (Ps. 45: 17) La promesse faite par l'ange à Daniel est pour nos cœurs une preuve puissante de la résurrection. — T.G. angl. du 15/3/47.

24 novembre

Il séparera les uns d'avec les autres, comme le berger sépare les brebis d'avec les boucs. — Mat. 25: 32.

Les « brebis » sont ceux qui font du bien aux frères du Roi; par exemple: en leur donnant à manger, de quoi se vêtir, en les logeant, les secourant lorsqu'ils sont malades ou arrêtés ou emprisonnés pour avoir prêché la bonne nouvelle du Royaume. Elles ne constituent pas le reste des frères du Roi, car, en rendant les bontés susmentionnées, elles confessent qu'elles ne réalisèrent pas avoir fait ces choses pour le Roi. Ayant ainsi montré qu'elles étaient pour le Royaume de Dieu régi par Christ, et du fait qu'elles accordèrent leur soutien et leur coopération active au reste des frères de Christ en accroissant les intérêts du Royaume malgré les difficultés et l'opposition, le Roi les juge dignes des bénédictions éternelles sur la terre dans le Monde Nouveau qui sera dirigé par le Royaume des cieux. Elles deviennent enfants de Christ Jésus, le « Père éternel ». — T.G. angl. du 1/7/47.

25 novembre

La mort et le séjour des morts rendirent les morts qui étaient en eux; et chacun fut jugé selon ses œuvres. — Apoc. 20: 13.

Les pécheurs ou injustes seront jugés, ce sera donc une résurrection de jugement « selon leurs œuvres », non pas celles du passé, celles d'avant la fin du monde de Satan le diable, mais celles qu'ils auront accomplies dans le Monde Nouveau administré par le Royaume de Dieu. C'est alors que se réaliseront les paroles de Jésus: « Je suis la résurrection et la vie. Celui qui croit en moi vivra, quand même il serait mort; et quiconque vit et croit en moi ne mourra jamais. » (Jean 11: 25, 26) Ceux qui croient en lui comme Roi intronisé et Rédempteur, et lui obéissent en accord avec ce qui est écrit dans les livres ouverts de la Parole et de la loi divines, ceux-là seront justifiés pour la vie éternelle dans ce Monde Nouveau sans fin et ainsi ne mourront jamais. Leurs noms seront inscrits dans « un autre livre »: « le livre de vie. » — T.G. angl. du 1/4/47.

26 novembre

Il en établit douze,... pour les envoyer prêcher. — Marc. 3: 14.

Ordonner signifie simplement désigner, placer ou établir dans une position de service ou de responsabilité. Pour être ordonné on doit croire en Jéhovah Dieu et en son Roi et Sauveur désigné, Jésus-Christ. On doit démontrer que cette foi est vivante par le repentir manifesté sur la vie pécheresse et mondaine que l'on a menée auparavant, en se convertissant et en se détournant de ce monde placé sous la coupe de Satan, et en se consacrant totalement à Dieu par le Sauveur Jésus-Christ, dans le dessein bien déclaré d'accomplir dorénavant sa volonté. Dieu ordonne un tel consacré afin qu'il soit son ministre. Quand donc? Lorsqu'il l'accepte par Christ et (le désigne ou) l'établit dans son service: prêcher l'évangile en compagnie des autres consacrés. Afin de donner effet à cette ordination ou désignation à une charge, Dieu met son esprit ou force agissante sur ce consacré. — T.G. angl. du 15/10/47.

27 novembre

Saisis la vie éternelle. — I Tim. 6: 12.

Vous désirez naturellement vivre, car sans la vie vous ne pourriez jouir des œuvres et des dispositions de Dieu, votre Créateur. Il est déraisonnable de vouloir sa propre destruction, mais il est raisonnable de vouloir vivre, non pas parce que nous posséderions l'immortalité inhérente, mais parce que la connaissance de Dieu et des joies infinies qu'il nous réserve rend la vie digne d'être vécue. Ainsi donc, il n'y a rien d'inconvenant ou d'égoïste dans l'amour de soi, dans la mesure où cet amour fait désirer une existence heureuse dans le juste Monde Nouveau de Dieu, dans les cieux ou sur la terre. Si vous désirez la vie pour vous-même, vous devriez, d'après le deuxième grand commandement, aimer voir votre prochain gagner aussi la vie éternelle. (Marc 12: 30, 31) Vous devriez l'aimer autant que vous-même, donc l'aider à obtenir cette vie à laquelle Dieu a pourvu par Christ, vie à laquelle vous désirez également participer. — T.G. angl. du 1/11/47.

28 novembre

Si nous nous jugions nous-mêmes, nous ne serions pas jugés. Mais quand nous sommes jugés, nous sommes châtiés par le Seigneur, afin que nous ne soyons pas condamnés avec le monde. — I Cor. 11: 31, 32.

Cet exposé prouve qu'il y a une différence entre jugement et condamnation, et qu'un jugement n'est pas nécessairement une condamnation à la destruction. Pour un chrétien de la maison de Dieu, être condamné avec ce monde, c'est être détruit dans la « seconde mort », sans aucune possibilité de résurrection d'entre les morts. Retourner aux voies de ce monde, dont Satan le diable est le dieu et prince, donc en redevenir l'ami, est chose très grave. (II Pi. 2: 20, 21) Si ce monde n'était pas condamné à l'anéantissement, la condamnation avec le monde ne serait pas tellement désastreuse pour ceux de la « maison de Dieu ». Mais le monde *est* condamné à la destruction! C'est pour cette raison des plus impérieuses qu'ils sont avertis de faire en sorte de ne pas être frappés de la condamnation qui repose sur ce monde. — T.G. angl. du 1/7/47.

29 novembre

La bonne semence, ce sont les fils du royaume. — Mat. 13: 38.

Semer la bonne semence (les fils du royaume) dans toutes les parties du champ (le monde) ne signifie pas convertir le monde et étendre le Royaume de Dieu sur toute la terre, en compétition séditieuse avec les royaumes de ce monde. Il ne s'agit pas non plus de l'établissement d'une organisation politique mondiale à base religieuse. L'Eglise de Dieu, composée des « fils du royaume » de Jéhovah, n'a aucun but ou projet politique. Semer la bonne semence à partir de la Pentecôte de la part de Christ, signifie donc simplement susciter les membres qui formeront le peuple pour le nom de l'Eternel, membres qui sortent de toutes les nations que Dieu visite avec le message de son Royaume. Ils sont héritiers ou enfants du Royaume de Dieu leur Père, et ce Royaume est céleste. Le fait que maintenant, en cette « fin du monde », ils sont moissonnés comme « bonne semence », signifie que la paix et l'unité règnent parmi eux, qu'ils sont séparés et distincts de ce monde, afin de servir comme témoins de Jéhovah. — T.G. angl. du 1/6/47.

30 novembre

C'est par votre patience que vous acquerrez vos vies. — Luc 21: 19, Stapfer —

Par sa persévérance du côté de Dieu, tandis qu'il était un homme, Jésus conserva son droit à la vie éternelle, voire l'immortalité, et il dit à ceux qui sont durement assaillis à la fin du monde: « Par votre persévérance vous sauverez vos âmes », ou autrement dit: « C'est par votre constance que vous gagnerez vos âmes. » — Luc 21: 19, *selon Segond et Crampon*. Ce que Jésus nous demande de faire, nous le pouvons. En restant inébranlables, nous protégerons notre esprit, non de la douleur physique ou de la peine mentale qui nous sont occasionnées par les opprobres, mais plutôt par les raisons pour lesquelles nous devrions être joyeux. Une personne ayant la connaissance de Jéhovah Dieu et du grand litige concernant son renom et sa souveraineté, est forte. Etant animée de l'esprit saint (ou force active de Dieu) qui suppléera à ses défaillances, cette personne devient encore plus forte pour persévérer dans le service de Dieu, dans une bonne attitude mentale. Il existe une force secrète dans la connaissance de celui pour lequel nous avons le privilège de subir des tribulations. — T.G. angl. du 15/7/47.